

n°20  
Janvier 2017

# Je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

# DECATHLON Lorient

ZI de Keryado • Tél. 02 97 87 87 00

Du matériel adapté aux pratiquants de tous âges et tous niveaux.

Une équipe de pêcheurs passionnés et pratiquants pour vous répondre.

Un rapport qualité prix inégalable et une garantie minimum d'un an sur tous les produits.

Exclusif

Bassin de fest de leurres

Decathlon Lorient

une équipe de passionnés à votre écoute.

Pêche à la truite, au coup, aux carnassiers, pêche en mer... Important choix de leurres

Notre équipe d'experts, toutes techniques de pêche confondues, sera ravie de vous accueillir dans votre magasin de passions.

Le magasin préféré de tous les passionnés de pêche, sur 2950m<sup>2</sup>

...dont 900m<sup>2</sup> de matériel pour tous types de pêche mais aussi un étang empoissonné de 600m<sup>2</sup> !

SITUE DANS LA ZONE DE CAP MALO A LA MEZIERE (direction Saint Malo, 10 minutes de rennes)

TERRES & EAUX

— CHASSE — PÊCHE — ÉQUITATION — ANIMAL — NATURE —

www.terreseteaux.com

ZAC de Cap Malo - Avenue du phare de la Ballue - 35520 La Mézière - Tél. : +33 (0)2 99 13 33 90

HORAIRE D'OUVERTURE  
Lundi au Jeudi de 09H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H30  
Vendredi et Samedi de 09H00 à 19H30  
NON STOP

TERRES & EAUX SA RCS 422559722 LILLE



## sommaire

### Bilan 2011

- 5 Repères : milieux lents, au bord de l'explosion
- 6 à 8 Saison de pêche : les gros poissons mordent à l'hameçon
- 9 Les plus belles prises en augmentation !
- 10/11 Des animations en augmentation !
- 12/13 Poursuivre l'entretien des cours d'eau
- 14 à 18 En direct des bassins versants

### Cahier pêche

- 20 à 26 Réglementation 2012
- 27 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 28 Tarif 2012 des cartes de pêche dans le Morbihan
- 29 35 gardes pêche
- 28 à 31 Un pêcheur, un lieu
- 28/29 Emmanuelle Legoy
- 30/31 Sylvie, guide de pêche pro

### Dossiers

- 34/35 Plan de gestion de l'anguille
- 36/37 Water se mouille
- 38/39 Morbihan : un schéma pour le loisir pêche
- 40/41 Le Blavet : pilote vers 1 filière tourisme pêche

### 42 à 46 En bref

#### erratum

Par erreur, l'auteur de la photo représentant un pêcheur en canoë, reproduite en bas de la page 37 de "Je pêche en Morbihan n°19" n'avait pas été mentionné. Il s'agit de M. Erwan Balanca.

#### je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault  
56890 SAINT AVE

Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.  
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr  
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE  
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE  
A.L. CAUDAL - J. DREANO - Y. FUENTES  
L. LEMARE - Y. LE CLAINCHE  
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette  
Mise en page :

Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : IPS - Pacy sur Eure

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : crédit FNPF  
Tous droits de reproduction réservés à :  
FDPMA du Morbihan

"Aller à la pêche aujourd'hui, c'est avant tout **se faire plaisir**"



Certains pêcheurs nous font part, tout au long de l'année, de leur désarroi et de leur résignation à prendre une carte de pêche, face à **l'état actuel des cours d'eau**.

**Accès difficile aux berges**, impossibilité de pêcher, liés à un **manque d'entretien** ou à l'envahissement des cours d'eau par les herbiers, **absence de poisson**, sont les mots qui ressortent et qui sont très souvent associés à un manque d'efficacité des associations de pêche et de la fédération. Pourtant, depuis de nombreuses années, les bénévoles et les salariés du réseau associatif **se mobilisent pour défendre les intérêts des pêcheurs**.

A la lecture de ce vingtième "Je pêche en Morbihan", chacun comprendra que beaucoup d'efforts sont consentis pour **préserver et reconquérir** la qualité des milieux aquatiques.

Rétablissement de la **continuité écologique**, réhabilitation des **habitats**, amélioration de l'**hydromorphologie** sont autant d'actions engagées pour satisfaire ces objectifs.

Ces opérations, dont la mise en œuvre n'est pas toujours facile, sont le fruit d'un travail associant services de l'État, Région Bretagne, Département du Morbihan, établissements publics et plusieurs autres partenaires. Elles sont reconnues et doivent être soutenues.

Nous n'oublions pas que votre carte de pêche est notre **engagement** pour une nature préservée dans lequel nous sommes les acteurs de la protection de vos sites de pêche.

Avec cette **responsabilité** qui est la nôtre, mais également la vôtre, soyez certains que nous travaillons au mieux pour garantir le bon résultat de vos attentes et permettre à chacun de se consacrer à son **plaisir de pêcher**.

Jean-Yves Moëlo - Président de la FDPMA 56



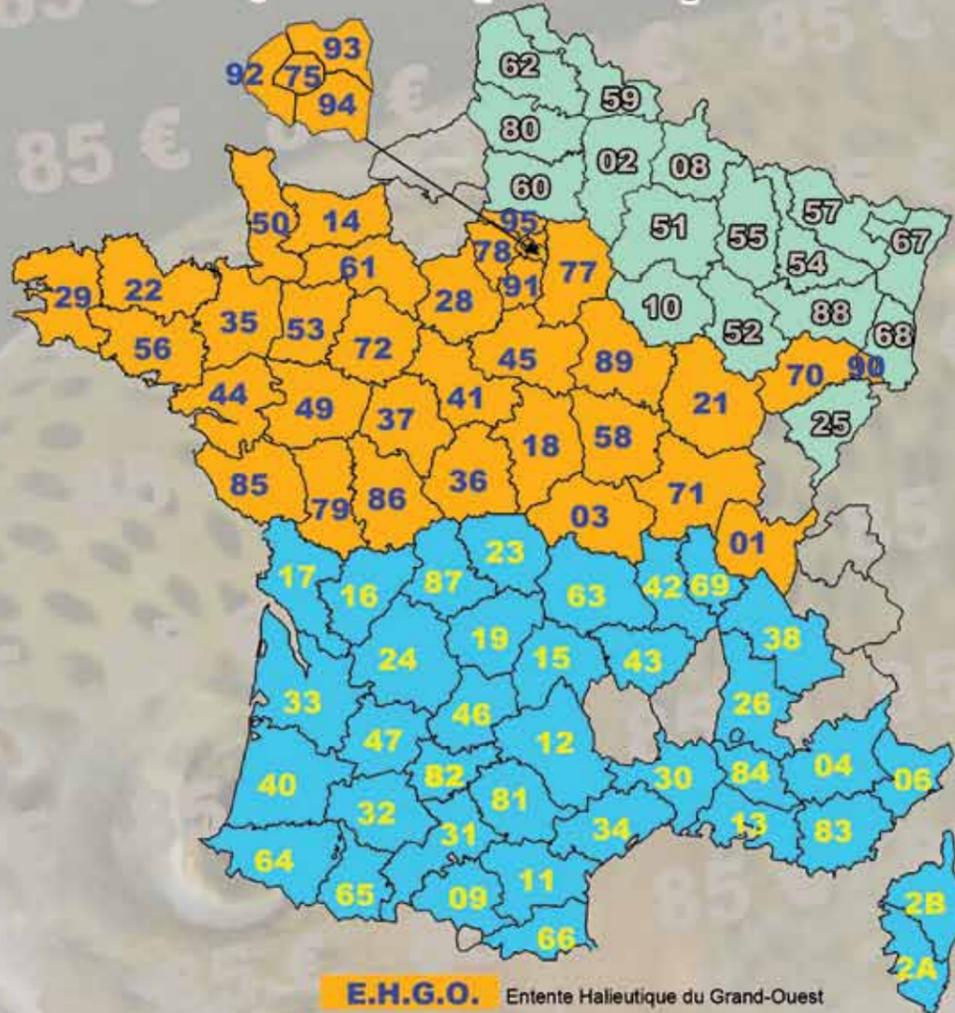
P/3



ENTENTE HALIEUTIQUE  
DU GRAND OUEST

- 1 Ain
- 3 Allier
- 14 Calvados
- 18 Cher
- 21 Côte d'Or
- 22 Côte d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 75 Paris (92-93-94)
- 77 Seine-et-Marne
- 78 Yvelines
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne
- 89 Yonne
- 90 Territoire de Belfort
- 91 Essonne
- 95 Val d'Oise

# Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O. Une carte interfédérale 2012 personne majeure au prix unique de 85 €!



**E.H.G.O.** Entente Halieutique du Grand-Ouest  
**C.H.I.** Club Halieutique Interdépartemental  
**U.R.N.E.** Union Réciprocaire du Nord-Est

**Carte disponible chez vos détaillants ou sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

**Une même carte, au même prix pour tous les pêcheurs de l'E.H.G.O.**

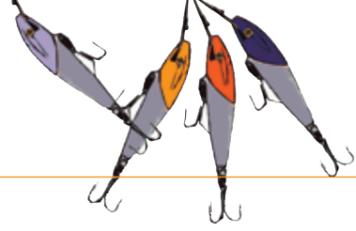
La **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** à 85 € permet à tout pêcheur de pratiquer son loisir sur 73 départements, quelle que soit la fédération réciprocaire EHGO. (Renseignements : [www.ehgo.fr](http://www.ehgo.fr))  
 Rappel : Avec la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** ou la carte d'AAPPMA réciprocaire d'un département EHGO revêtue du timbre CPMA Personne Majeure et de la vignette EHGO, le pêcheur adhère à l'EHGO qui lui offre la possibilité de pêcher dans les 36 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest - 33 fédérations dont Paris regroupant Paris - Seine St Denis - Hauts de Seine - Val de Marne.  
 Par convention avec le Club Halieutique Interdépartemental (départements en bleu sur la carte), la réciprocity est élargie à leurs 37 départements réciprocaires - 36 fédérations (Corse 2A - 2B, Ile de la Réunion).  
 L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure de leur AAPPMA et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocaires EHGO. On voit bien l'intérêt de l'acquisition initiale de la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO**.  
 Les pêcheurs détenteurs de la carte interfédérale ou de la vignette à 25 € pourront, moyennant l'achat de la vignette URNE à 25 €, s'adonner à leur loisir dans les 16 départements qui la composent.  
 Cette adhésion à l'EHGO ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé.  
 Se renseigner avant toute pratique de loisir pêche dans un autre département, car la réciprocity n'est pas toujours totale.

Bilan 2011



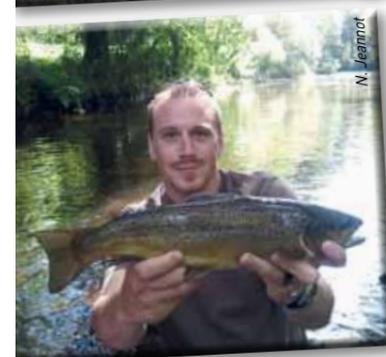
REPÈRES

## Milieux lents : au bord de l'explosion



C. Le Clève

Le parcours de la ville Moizo sur la Claie, annonciateur d'un réseau de 130 parcours de pêche à créer ces prochaines années.



N. Jeannot



N. Jeannot



Y. Guilloix



D. Tanguy

Deux truites exceptionnelles capturées sur le Scorff début juillet.

Le retour en nombre exceptionnel de gros saumons de printemps est une excellente surprise de 2011.

Juin 2011 sur le Lac au Duc, l'eutrophisation responsable de la mort de 800 sandres reproducteurs.

**2011 : une fois de plus la météo a joué avec nos nerfs !**  
**Hiver sec, printemps sec, automne sec. Heureusement (pas pour tout le monde !), l'été fut pluvieux et modérément chaud.**  
**Au final, des conditions difficiles pour la pêche et pour les poissons.**

A l'inverse, la multiplication des cas d'eutrophisation, l'extension fulgurante des plantes invasives dans tous les milieux lents montrent des systèmes au bord de l'explosion dès que les conditions deviennent un peu difficiles. Pour preuve, cette mortalité massive constatée sur l'étang au duc à Ploërmel : plus de 800 sandres reproducteurs, d'une taille comprise entre 70 cm et 1,10 m, victimes de l'eutrophisation et des cyanobactéries. Pour autant, les leçons seront-elles tirées de ces événements ? Rien n'est moins sûr !

les pêcheurs morbihannais se sont engagés, en 2011, dans un programme de plusieurs années. Il vise à créer un réseau de 130 parcours de pêche représentatifs de la richesse halieutique du Morbihan et de son potentiel touristique.

C.L.C.

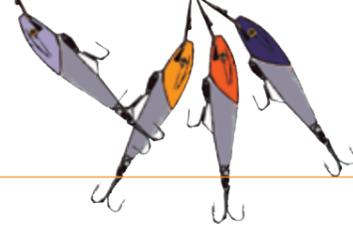
Comme toujours, ces conditions extrêmes mettent en évidence à la fois la grande richesse piscicole de nos rivières et plans d'eau, mais aussi leur grande fragilité ! De cette grande richesse piscicole témoignent le renouveau de la Vilaine qui se remet de son épisode de bucéphalose, ces deux "super truites" capturées début juillet sur le Scorff, une remontée record de gros saumons de printemps, dont certains pesant plus de 7 kg, ainsi que les bons inventaires de fin d'année. Ils montrent que les rivières les plus préservées ont aisément franchi cette période difficile sans casse.

**Pêche civilière : ça suffit !**  
 La situation dramatique de l'anguille (2,4 kg de civelles rentrées en Vilaine en 2011 malgré les 2 passes à poissons existantes), démontre que les pouvoirs publics n'ont pas toujours le courage politique de prendre les bonnes décisions, en l'occurrence, l'arrêt de la pêche civilière ! Et que dire du décret du 12 octobre qui assouplit de façon incompréhensible les règles d'épandage des engrais azotés alors même que la question des algues vertes n'a jamais été si prégnante, malgré les milliards déjà investis ! Il faut malgré tout rester optimiste et c'est dans cet état d'esprit que

### REPÈRES 2011

- **10 mars** : annonce de l'abandon du projet de méga décharge de GED sur Plouray
- **1er avril** : ouverture de la pêche de l'anguille
- **6 mai** : centenaire de l'ablette ploërmelaise
- **28/29 mai** : défi carnassier - St Nicolas des eaux  
Inauguration du parcours de pêche de St Nicolas des eaux
- **1er juin** : arrêté sécheresse
- **5 juin** : fête de la pêche
- **2/3 juillet** : championnat de France des clubs sur la Vilaine
- **8/9/10 juillet** : festival saumon de Pont-Scorff
- **19 juillet** : signature du CTMA Blavet
- **28 août** : street-fishing de Pontivy
- **24 septembre** : journée départementale d'entretien de cours d'eau - inauguration du parcours de pêche de la ville Moizo sur la Claie
- **12 octobre** : parution du décret assouplissant les normes "nitrates"





# Les gros poissons mordent à l'hameçon

Avec des niveaux d'eau faibles sur les rivières dès le mois d'avril, la saison 2011 aura été marquée par une situation de sécheresse, tout juste sauvée par un été "pourri", ponctué de précipitations régulières. Bonne santé des populations de truites, abondance de saumons de printemps, faibles remontées de castillons, mortalités au Lac au Duc, renouveau de la Vilaine, interrogations sur le Blavet... autant de faits qui ont contrasté la saison !



Y. Le Clainche

Précocité pour la truite : la pêche à l'ultra-léger et à la mouche ont été efficaces dès la fin mars.

**H**iver court et très doux, peu pluvieux, au mois de mars, les cours d'eau présentaient des eaux basses et claires... conditions difficiles et résultats contrastés : de bons résultats de

pêche sur les cours d'eau de taille moyenne à importante (Scorff, Ellé, Sarre, Evel, Kergroix Roc'h, Tohon...) et particulièrement sur les parties médianes et aval. Le Liziec aura également apporté de beaux paniers en tout début de saison.

### Truite :

**on l'a échappé belle !**

Avril, mai, juin, toujours peu de précipitations, dès le mois de mars les pêches aux leurres et à la mouche étaient efficaces. Ensuite on a eu peur, très peur. Le spectre de la sécheresse de 2003 se profilait... Heureusement juillet et août ont apporté des précipitations régulières qui ont permis d'éviter la catastrophe même si certains cours d'eau sont allés à sec.

Pour ceux qui ont pêché régulièrement la truite cette saison, chacun des coups d'eau a donné des bons résultats avec des captures de gros sujets en particulier sur les bassins de l'Ellé, le Scorff ainsi que sur les affluents rive droite du Blavet. A noter le renouveau de l'Evel sur sa partie aval ! Moins de brochets y ont été capturés cette saison laissant place à de belles truites !

**Saumon : meilleure année de remontée de saumons de printemps !**

Les comptages enregistrés à la station de Pont-Scorff placent l'année 2011 comme la meilleure année de remontée de saumons de printemps sur les 16 années de piégeage (119 PHM). De plus de très gros sujets ont été observés, certains dépassant les 7 kilos. Pourtant, les résultats des captures à la ligne n'auront pas reflété cette relative abondance. Le nombre de

2011 est la meilleure année de remontée de saumons de printemps depuis 1995.



Y. Guilloux

## PEUPEMENT PISCICOLE DU BLAVET, UNE ÉTUDE ENGAGÉE !

Depuis plusieurs saisons, les populations de poissons du Blavet, à l'aval de Pontivy, semblent en baisse importante. Pour expliquer cette raréfaction, principalement sur la partie médiane et aval, une étude va être lancée en 2012.

Plusieurs outils : dans un premier temps des carnets de captures ont été distribués. Une enquête de terrain a été engagée sur 8 biefs de référence répartis sur tout le bassin pour mesurer les quantités de captures des pêcheurs fréquentant les parcours et matérialiser ainsi les disparités de composition des peuplements piscicoles. Une étude piscicole est également programmée sur 2012 (voir page 16)



Y. Le Clainche

Première étape de l'étude : une enquête pêcheurs pour le suivi des captures de carnassiers réalisée d'octobre à janvier 2012.

captures a été correct mais l'absence de coups d'eau n'a pas favorisé l'activité des poissons et aucun TAC n'a été atteint.

Côté castillons, les faibles remontées ainsi que l'absence de coups d'eau n'auront permis que de faibles résultats de captures, y compris sur la période automnale. A noter que les TAC ont été revus à la baisse, au cours de la saison 2011.

Les amateurs de sensations fortes, aficionados de la pêche de l'alose auront pris beaucoup de plaisir cette saison car les grands clupéidés furent au rendez-vous sur la partie basse du Blavet et de l'Oust.

### Carnassiers, de gros brochets !

La saison 2011 de pêche des carnassiers a été entachée par les mortalités de sandres au Lac au Duc de Ploërmel (voir encadré ci-dessous).

Suite page 8



R. Nédélec

De nombreuses captures de gros brochets en 2011, ici un brochet d'1,18 m.

## MORTALITÉS AU LAC AU DUC DE PLOERMEL

Du 6 juin au 6 juillet, les bénévoles de l'AAPPMA de Ploërmel ont ramassé plus de 800 poissons, principalement des gros sandres (732) au Lac au Duc... Quelle tristesse...

Le Lac au Duc de Ploërmel est réputé pour son cheptel, très développé de poissons blancs et pour ses sandres de

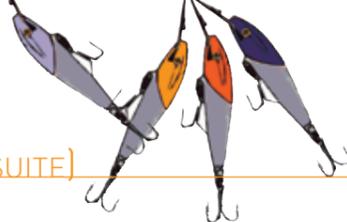


D. Tanguy

En 1 mois plus de 800 poissons ont été ramassés morts, principalement des gros sandres, asphyxiés par les cyanobactéries.

taille record. Cette abondance tient à sa richesse trophique... Les fortes températures enregistrées dès le mois d'avril ont favorisé le développement de cyanobactéries qui produisent de l'oxygène en journée mais en consomment davantage la nuit. Les poissons sont morts par manque d'oxygène et par dégradation de leur système respiratoire attaqué par les cyanobactéries... Principalement des sandres de belle taille car se situant en sortie de reproduction et gourmands en oxygène... A la mi-juillet, le lac a retrouvé une situation normale... Les cyanobactéries ont consommé toutes les matières en suspension et ont fini par disparaître. Les pêcheurs ont porté plainte contre X et s'associent aux autres usagers de l'étang pour demander à l'administration et aux élus d'engager un programme de reconquête de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yvel.

A noter tout de même que les sandres de taille inférieure à 50 cm n'ont quasiment pas été touchés par cette mortalité. Ils sont heureusement là en grand nombre pour recoloniser le Lac !



Une grosse densité de petits sandres sur la Vilaine annonçant le renouveau d'un grand cours d'eau !

RÈGLEMENTATION  
ANGUILLE



M.A. Arago

Peu d'anguilles capturées cette année par les pêcheurs de loisirs.

Conformément au règlement européen, les pêcheurs amateurs ont eu droit de pêcher l'anguille 5 mois cette année (du 1<sup>er</sup> avril au 31 août). 2011 fut la 3<sup>e</sup> année de restriction, 7 mois de pêche autorisés en 2009, 6 mois en 2010 et 5 mois pour 2011 et les saisons à venir.

Les résultats sont très moyens, en concordance avec les résultats alarmants des indices d'abondances réalisés par les techniciens de la Fédération.

La pression de la pêche professionnelle a, quant à elle, encore augmenté puisque seulement 2 kilos de civelles sont entrés en Vilaine en 2011, soit deux fois moins qu'en 2010.

Rappel : depuis cette année, tout pêcheur souhaitant garder une ou des anguilles doit posséder sur lui, en action de pêche, son carnet de capture "anguilles" sur lequel il doit reporter ses captures. Un pêcheur ne respectant pas cette obligation est passible d'une amende pouvant atteindre 1500 euros. Vous pouvez obtenir ce carnet en vous adressant à la Fédération où en le téléchargeant sur le site internet en rubrique "saumon et autres migrateurs".



Le chevesne aime bien le leurre, n'est ce pas Julien ! • 1,12m pour 9,5 kg : magnifique brochet pour Daniel Tanguy • 48 cm pour 1,5 kg : sympa la perche d'Olivier.

Une 8<sup>e</sup> édition avec 2 records et des poissons qui ne rentrent pas au tableau d'honneur pour quelques petits centimètres seulement.

Palmarès des plus belles prises  
**Moins mais !  
de qualité !**

Chaque année on entend dire qu'il n'y a plus de gros poissons dans nos cours et nos plans d'eau. Et pourtant : **9 brochets** entre **101 et 113 cm - Christian KERGUEN** -, 3 sandres autour du mètre, quatre truites de plus de 50 cm. Pour l'espèce perche, 1<sup>ère</sup> place pour **Olivier HUCK** avec un poisson de **48 cm pour 1,5 kg** pris sur la Vilaine mais mention particulière à **Bernard TANGUY**, il réalise un magnifique doublé de **perches de 45 cm**, au leurre de surface, sur le Blavet pas très loin de St Nicolas des eaux, la veille du défi carnassiers ; certains compétiteurs auraient apprécié. C'est aussi ça la pêche ! Pêche aux leurres toujours avec un spécialiste, **Julien LABESSE** qui gagne avec un poisson de **55,5 cm** pour l'espèce **chevesne**. **6 truites** au dessus de **47 cm** dont celle de **Raphaël BERGER**, validée à **61 cm** pour **2,450 kg** prise sur le Blavet. Félicitations et remerciements aux 32 pêcheurs (dont 2 jeunes) qui nous ont fait parvenir ces déclarations. Ils seront tous invités aux assemblées générales de leur AAPPMA pour y recevoir un lot.

Tableau d'honneur 2011

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	KERGUEN Christian	Pontivy	113	13,000	Guerlédan
Sandre	MARTIN Loic	Ploërmel	100	9,450	Lac au duc
Perche	HUCK Olivier	Glénac	48	1,500	Vilaine
Saumon	BELLOUR André	Plouay	82	5,450	Scorff-Pontulaire
Truite	BERGER Raphaël	Auray	61	2,450	Blavet
Chevesne	LABESSE Julien	Lorient	55,5	-	Blavet <b>Record</b>
Tanche	MARC Patrick	Plouay	38	1,200	Etang de Manéhouarn
Truite de mer	BARNICHON Serge	Baud	70	3,500	Blavet <b>Record</b>
Carpe	BARBE Germain	Mauron	-	8,000	Etang de la Folie

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	64	2,530	LABESSE Julien	2006
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	55	2,000	TORNIER Jocelyne	2010
Chevesne	55,5	-	LABESSE Julien	2011
Silure	200	50,000	LOZEVIS Fabien	2008

Vous aussi déclarez vos prises, même si elles ne rentrent pas au tableau des records.

Les bulletins de participation sont chez vos dépositaires de cartes de pêche où sur le site internet de la fédération : [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

Ailleurs, c'est une bonne saison de pêche des carnassiers avec de nombreuses captures de beaux spécimens, notamment plusieurs captures de gros brochets d'1,20 m et plus au lac de Guerlédan (au vif mais aussi aux leurres) ainsi que des spécimens au dessus du mètre au Lac au Duc de Ploërmel en janvier. Toutefois, sur le Blavet, la faiblesse des captures signalée depuis plusieurs années s'est encore poursuivie.

durant quelques années, le poisson semble revenir et en densité exceptionnelle. En effet, la saison 2011 a été très fructueuse en captures de nombreux petits sandres de 30 à 50 cm (également quelques très jolis), autres carnassiers et poissons blancs... La Vilaine devrait être pour la saison 2012 et les suivantes l'un des meilleurs cours d'eau pour la pêche des carnassiers dans le département du Morbihan !

L.L.

La Vilaine, le renouveau d'un grand cours d'eau !

Après l'épisode de bucéphalose\* larvaire qui avait malmené la population piscicole de la Vilaine

\* Pour en savoir plus sur l'épisode de bucéphalose en Vilaine, reportez vous à l'article publié dans la revue n°17 (2009) de la Fédération à télécharger sur le site en rubrique "publications".

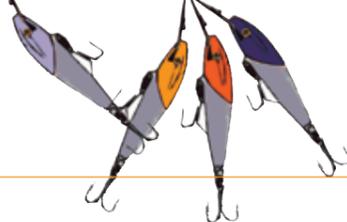
PLANTES INVASIVES SUR LES CANAUX

Les fortes températures d'avril et mai, ainsi que les faibles précipitations enregistrées sur l'ensemble de la saison, ont favorisé le développement de plantes aquatiques invasives telle Egeria densa. Ainsi, quasiment tout le linéaire du Blavet de Guerlédan à Lochrist a été envahi, gênant fortement la pratique de la pêche sur ces parcours.



C. Le Clève

De Guerlédan à Lochrist, tout le cours du Blavet a été particulièrement envahi par les plantes, gênant la pratique de la pêche.



# Des animations en augmentation !

Très forte activité sur le volet animation cette année puisque près de 2000 jeunes ont été sensibilisés en 2011 aux milieux aquatiques et à la pêche, au cours de 163 séances.

Silfiac, avril 2011. Les élèves en plein travail d'observation des macros invertébrés aquatiques lors d'une séance du projet S Eau S Blavet.



Blavet" (écoles privées), ayant pour objectif la sensibilisation aux milieux aquatiques sur le bassin versant du Blavet, ont représenté 46 interventions.

- "La Classe Canal 2011" : projet de sensibilisation et de découverte du Canal du Blavet, regroupant les domaines historiques, géographiques et scientifiques : la classe de 5<sup>ème</sup> SEGPA du Collège Romain Rolland de Pontivy a pu découvrir l'écosystème présent autour des canaux et s'initier à la pêche au cours de deux séances.

### Les projets Pêche

De la sensibilisation aux milieux aquatiques mais également des projets Pêche pour cette année :  
- Le Projet MIL Pêche avec les

élèves de BAC pro GMNF du Lycée Kerlebos (3 séances en 2011) sera réitéré en 2012 avec un nombre de séances plus important et une spécialisation sur les techniques de pêches modernes.

- Le projet Stage Pêche avec le collège S<sup>te</sup> Jeanne d'Arc de Gourin (17 séances réalisées sur différentes techniques de pêche)... Au total 740 jeunes scolaires ont pu découvrir la richesse et la diversité des milieux aquatiques.

### Pendant les vacances aussi

Comme chaque année, de nombreux jeunes inscrits dans les centres de loisirs et services jeunesse ont eu la chance de s'initier à la pêche et de découvrir la vie des milieux aquatiques. Malgré

une météo relativement instable et imprévisible pendant les vacances scolaires, plus de 1200 jeunes ont pu découvrir les plaisirs de la pêche et, pour certains, réaliser leur première prise. Pendant ces séances, la prise de poissons a été régulière avec, sur certains secteurs, plus de 100 poissons pêchés et sur d'autres de très beaux spécimens. Des vacances donc bien remplies et des jeunes ravis !!!

Pour plus d'informations concernant les animations et les prestations, n'hésitez pas à consulter le site internet de la fédération : [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/), rubrique apprendre à pêcher.

G.R.



Ploëmel, Juillet 2011. Beaux coups de ligne pour ces jeunes pêcheurs inscrits au stage pêche d'Auray pendant les vacances d'été.

## ET DES MANIFESTATIONS

La Fédération a organisé et participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année :

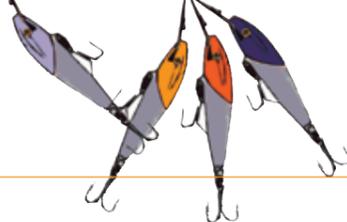
- "Le Blavet fête la pêche" l'une des nouveautés! Cette fête, comprenant un concours de pêche du bord ainsi qu'un concours en float-tub, s'est déroulée le week-end des 28 et 29 mai 2011 à St Nicolas des Eaux. Pour une première édition, ce fût une réussite avec de nombreux participants et une bonne fréquentation du public.
- D'autres manifestations ont également eu lieu : les 100 ans de l'Ablète Ploërmelaise avec un concours de Pêche au Coup, la seconde édition du Street Fishing de Pontivy, le "Festival des Sports Nature" de Redon (en partenariat avec la Fédération d'Ille-et-Vilaine et la Fédération de la Loire-Atlantique), une initiation pêche par l'AAPPMA de Pontivy pour les personnes handicapées du Foyer de vie de Cléguérec, le Festival Saumon, "Les Virades de l'Espoir" (organisées par l'AAPPMA de St Martin-sur-Oust), ainsi que de nombreuses autres manifestations réalisées avec les associations de Pêche du Morbihan.



Les tapis de lancer intéressent beaucoup les jeunes.

### De nouveaux outils pour les Manifestations !

Suite à l'acquisition l'année dernière d'un stand extérieur, la Fédération a décidé de remettre en état l'ancien stand intérieur, afin qu'il soit utilisé lors des forums d'associations et autres manifestations en salle. Deux "tapis de lancers" et des cannes "Casting" ont également été acquis pour initier petits et grands aux nouvelles techniques de pêche. Ces tapis ont déjà un franc succès lors des manifestations !



# Poursuivre l'entretien des cours d'eau

Après 20 ans de restauration et d'entretien des cours d'eau, cette politique est en danger. Faute de financements suffisants, les collectivités pourraient s'en désengager. Le risque ? Voir réduit à néant le travail de reconquête réalisé et essentiel au bon fonctionnement et bon état écologique des rivières.

Aujourd'hui, la reconquête de rivières vivantes et entretenues est en danger. En effet, les nouveaux contrats, les CTMA, se donnent pour priorité la restauration de la continuité écologique et de l'hydro morphologie. Pour cause de contraintes budgétaires, les financeurs diminuent et suppriment progressivement les budgets consacrés à l'entretien. Le risque est que, faute de financements suffisants, les collectivités se désengagent de cet entretien et que les cours d'eau retournent à leur état d'abandon, annihilant le travail de reconquête réalisé pendant 20 années.

## Coup de projecteur

C'est pourquoi, lors de la journée départementale d'entretien de



A.L. Caudal



C. Le Clève

cours d'eau sur la Claie et le ruisseau de Callac, les pêcheurs du Morbihan ont souhaité à nouveau attirer l'attention des élus et décideurs sur cette problématique de l'entretien des boisements de rives des cours d'eau, nécessaire à leur bon état fonctionnel. Les riverains, souvent des agriculteurs, sont en effet de moins en moins en capacité de réaliser cet entretien correctement, par manque de temps, de moyens et/ou perte de savoir faire. Ils ne pourront pas plus entretenir nos 7000 kilomètres de cours d'eau demain qu'ils peuvent le faire aujourd'hui.

## Les invasives gagnent du terrain

Autre problématique importante pour la pêche : la prolifération des plantes invasives (myriophylles, élodées, jussie, etc) qui envahissent progressivement nos cours d'eau lents et les voies navigables. On savait les marais de l'Oust et l'aval de l'Arz envahis par la jussie. On savait que le canal de jonction nécessitait depuis plusieurs années des interventions d'éradication de ces plantes envahissantes et que celles-ci étaient présentes sur plusieurs biefs. Désormais, à la faveur des faibles débits de cette année 2011, l'ensemble des voies navigables est touché. Tous les biefs sont désormais envahis, gênant la pêche, empêchant la navigation.

## Gagner en efficacité

Nouveau propriétaire de la voie d'eau, le Conseil régional est conscient de ce problème, auquel il a déjà consacré 600 000 euros (sur un budget total consacré aux canaux de 6 millions d'euros) en 2011 en frais de désenherbement ... sans réussir à résoudre le problème. Des méthodes de lutte plus

Au travers de la journée départementale de Callac sur la Claie, le 24 septembre 2011, les pêcheurs morbihannais ont voulu rappeler la nécessité de l'entretien des cours d'eau.

efficaces devront être trouvées rapidement et en priorité sur tous les autres aménagements. Faute de quoi, c'est tout le développement des loisirs et du tourisme, sur et autour des voies navigables, qui en sera affecté. A quoi servirait-il en effet de rouvrir de nouvelles sections à la navigation si l'on ne peut même pas naviguer sur les sections déjà navigables pour cause d'hélices prises dans les herbes aquatiques ? La position défendue par les pêcheurs, consistant à concentrer les moyens disponibles sur les sections navigables et à restaurer les écoulements naturels sur les autres, n'est peut être pas aussi bête que certains veulent le faire croire. On pourrait en reparler avant longtemps.

C.L.C.

Abandonner aujourd'hui l'entretien des cours d'eau, c'est retrouver, à nouveau, demain des cours d'eau abandonnés. Tout le travail réalisé depuis 25 ans sera alors à refaire !

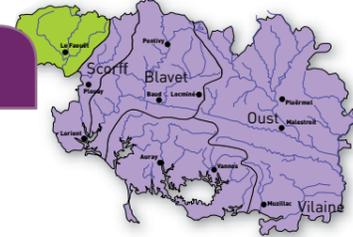


## MILIEU NATUREL : LES PÊCHEURS PAYENT PLUSIEURS FOIS !

En France, chaque pêcheur en eau douce doit acquérir une carte de pêche et acquitter la CPMA (cotisation pêche et milieu aquatique). Une partie du produit de cette CPMA est reversée à la FNPF pour financer notamment des actions en faveur des milieux ; une autre partie est transférée sous forme de "redevance milieux aquatiques (= RMA)" aux agences de l'eau. Elles utilisent ces fonds pour des actions de restauration de la qualité de l'eau ou des milieux aquatiques. En 2010, les pêcheurs morbihannais ont ainsi reversé à l'agence de l'eau Loire-Bretagne 88 740 euros de RMA. Cette contribution des pêcheurs morbihannais, au profit des milieux aquatiques, n'est pas la seule, loin s'en faut ! En effet, la fédération mène chaque année de nombreuses actions - études ou travaux - sur les milieux naturels. Ainsi, en 2010, la Fédération a engagé, en tant que maître d'ouvrage, des travaux à hauteur de 227 711 euros, dont 79 890 euros restant à la charge des pêcheurs. Elle a, dans le même temps, engagé des études à hauteur de 151 527 euros, dont 31 348 euros à la charge des pêcheurs. Au total, en 2010, sur leurs moyens propres, les pêcheurs du Morbihan ont engagé sur les milieux naturels et la connaissance des espèces, la somme de 199 978 euros. Il faut encore ajouter à cette contribution, les coûts de plus d'une centaine de réunions au cours desquelles, les salariés et élus de la fédération ont apporté leur expertise et leurs compétences (correspondant à une dépense d'environ 30 000 euros), ainsi que les centaines de journées de travail bénévole réalisées par les 443 pêcheurs ayant participé aux actions des AAPPMA morbihannaises.



St Nicolas des eaux sur le Blavet envahi par les élodées. La région devra rapidement trouver les moyens de lutter contre cette prolifération qui perturbe toutes les activités, à commencer par la pêche.



## SAGE Ellé-Isole-Laita Des aménagements anti-crués menaçants



C. Le Cléve

### Des aménagements trop lourds

Initialement, ces aménagements étaient annoncés comme des ouvrages légers visant à optimiser la rétention des eaux en s'appuyant sur des infrastructures existantes, comme des talus routiers par exemple. Or, l'étude réalisée par le bureau d'études SOGREAH, pour le compte du SAGE, s'appuie plutôt sur des aménagements lourds de type remblais en lit majeur, de taille importante (digues de 5 m de hauteur et de 60 à 300 m de long) et vise des crues plus importantes (fréquence de retour de 50 ans).

### Viser plutôt la réhabilitation

Pêcheurs et associations de protection de l'environnement s'élèvent contre cette dérive d'objectifs et de moyens et ont demandé que l'étude soit réorientée vers des solutions plus conformes à l'objectif initial, présentant moins d'impact sur les milieux. Ils préconisent notamment de rechercher une synergie avec les travaux de réhabilitation des milieux aquatiques nécessaires à l'atteinte du bon état écologique de l'Ellé qui seraient à mener sur l'amont du bassin versant. A suivre !

C.L.C.

Parmi les objectifs du SAGE Ellé, la lutte contre les inondations figure en bonne place. Quelques sites du bassin versant, en particulier Quimperlé, ont en effet par le passé, subi d'importantes crues. Le SAGE signé en juillet 2009 prévoit ainsi plusieurs préconisations visant à limiter le risque lié aux inondations sur le bassin versant pour des épisodes de fréquence de retour de 10 à 20 ans. La stratégie retenue s'appuie sur la maîtrise des ruissellements, une meilleure gestion des zones d'expansion des crues situées en amont et la réalisation d'aménagements de gestion dynamique des crues.

P/14



Le centre d'enfouissement de résidus automobiles non recyclables présenté par le groupe GDE sur Plouray ne verra pas le jour. Face à l'opposition massive de la population et des élus et à la mise en évidence des lacunes importantes du dossier en termes d'intérêt public et de sécurité, le groupe GDE a annoncé qu'il jetait l'éponge, le 10 mars 2011 et a remis les terrains en vente pour une utilisation agricole. Deux projets d'extension de carrières (sur Le Saint et Arzano) et un projet de nouvelle carrière sur Arzano, font peser une nouvelle menace sur l'Ellé et entraînent localement une levée de boucliers.

### Anguilles et Lamproies marines : des situations contrastées sur l'Ellé

Les indices d'abondance anguilles, réalisés cette année sur 44 stations réparties sur l'ensemble du bassin versant de l'Ellé, font apparaître une fois de plus la précarité de la situation de l'anguille. En effet, les résultats des pêches électriques montrent que les densités d'anguilles chutent très rapidement dès que l'on s'éloigne de la mer. Les jeunes anguilles, encore en cours de colonisation du bassin, remontent relativement bien sur l'amont des cours d'eau, ce qui témoigne de conditions de circulation satisfaisantes. Cependant, elles sont en nombre très limité, en lien avec les entrées de plus en plus faibles de civelles dans les estuaires.

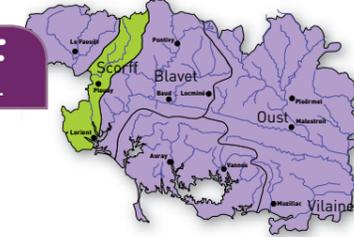


Seules 20 anguilles ont été capturées sur la station des Roches du diable sur l'Ellé, ce qui est extrêmement faible au vu de la situation aval de cette station.

### Lamproie, ça va

En revanche, la situation des lamproies marines est plutôt bonne sur le cours principal de l'Ellé, qui a fait l'objet d'un comptage de frayères de lamproies marines au cours d'une opération couplée entre fédérations du Finistère et du Morbihan. Les 1ères frayères ont été observées fin avril début mai dans le Finistère, ce qui est précoce, en lien avec les températures particulièrement élevées du printemps. Le pic de reproduction s'est étalé entre mi mai et fin mai. Les frayères ont été nombreuses et bien réparties sur l'ensemble du cours de l'Ellé : elles ont été observées jusqu'au moulin de Kergoat (commune de Priziac). Des prélèvements d'ammocètes (larves de lamproies marines) seront prochainement réalisés à proximité des secteurs de reproduction pour vérifier l'efficacité de la fraie.

A.L.C.



## Autrefois réputés, les parcours du Scorff s'ensablent

Le Scorff est classé en bon état pour le paramètre hydromorphologique. Toutefois, les collectivités piscicoles en charge de sa gestion, observent, depuis quelques années, un ensablement de nombreux parcours de pêche autrefois réputés. Considéré comme peu problématique, cet ensablement croissant réduit, pourtant, les capacités d'accueil de ces parcours (perte de diversité des écoulements et des habitats, comblement de pool,...) et en réduit l'intérêt halieutique. Devant l'avancée de cet ensablement, les pêcheurs morbihannais ont souhaité que soit intégrée, dans le cadre du nouveau Contrat Territorial Milieu Aquatique, une action

expérimentale de "réactivation de secteurs ensablés". L'objectif de cette action est triple : mettre en place des aménagements destinés à réactiver des parcours de pêche en induisant une diversité d'écoulements, et donc un tri granulométrique ; mesurer l'efficacité de ces aménagements sur le compartiment biologique mais aussi physique, en mettant en place un suivi environnemental en marge de ces aménagements ; servir d'opération test sur la problématique de l'ensablement. Les premiers travaux devraient débuter à l'automne 2012 sur deux parcours tests : le parcours de Penvern et le parcours du Gourdeau.

Y.F.

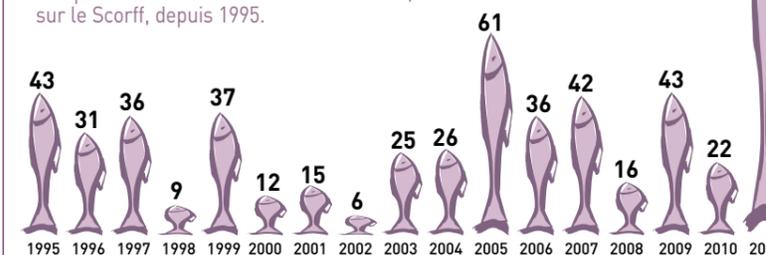


L'accumulation de sable (issu du lessivage des sols, de l'érosion naturelle du socle granitique ou du réseau de fossés) a, sur certains parcours du Scorff autrefois réputés, comblé les pools et homogénéisé les habitats, en colmatant tous les supports.

### Saumons de printemps : des remontées exceptionnelles sur le Scorff

Avec 303 castillons comptabilisés au piège du Moulin des Princes, l'année 2011 se situe dans la gamme moyenne. Pourtant, on pouvait s'attendre à mieux car le flux de smolts dévalants en 2010 était élevé. De plus, la taille et le poids de ces castillons sont les plus faibles observés depuis 1994. Cependant, la situation est heureusement beaucoup plus positive du côté des saumons de printemps : avec 119 poissons comptabilisés à la station de comptage du Moulin des Princes, l'année 2011 est une année exceptionnelle de retour, loin devant toutes les autres années de suivi. La meilleure année de retours de saumons de printemps était jusque là l'année 2005 avec 65 individus, mais la moyenne interannuelle de 1995 à 2010 n'est que de 29 saumons de printemps. De plus, avec une taille moyenne de plus de 72 cm et un poids moyen de plus de 4,2 kg, ces saumons capturés dépassent la taille et le poids moyens interannuels et inversent la tendance observée ces dernières années de diminution des tailles et poids. Ces résultats étaient inattendus, car ces poissons sont issus d'une dévalaison de smolts en 2009, qui certes était forte, mais avait été suivie d'une bonne remontée de castillons en 2010. Alors année exceptionnelle, ou amorce d'un retour des grands saumons de printemps ? A suivre !

Evolution du nombre de saumons de printemps (PHM) comptabilisés à la station du moulin à Tan, sur le Scorff, depuis 1995.



A.L.C.



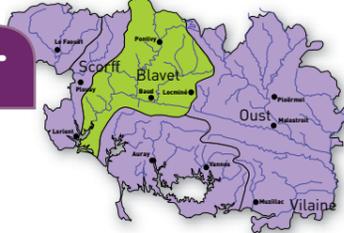
Un nouveau contrat territorial "milieux aquatiques" sur le bassin versant du Scorff à partir de 2012. Il prévoit notamment sur 5 ans :

- Sur le Scorff :
- d'entretenir ou restaurer la végétation rivulaire sur 230 km de berges,
  - d'aménager la continuité écologique sur 111 ouvrages,
  - d'implanter 172 systèmes d'abreuvement du bétail pour la protection des berges,
  - de mener une opération expérimentale de désensablement (cf. ci-dessus).

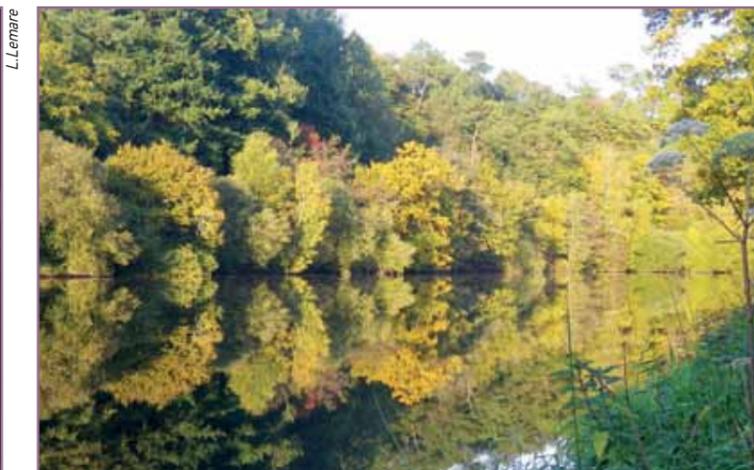
- Sur le Scave :
- la diversification ou la reconexion de près de 6 km de cours d'eau,
  - l'entretien ou la plantation de 18 km de berges,
  - l'aménagement de 16 ouvrages pour la continuité écologique.

Ces travaux d'un montant de 1,4 millions d'euros seront portés par le syndicat du Scorff et financés par le syndicat, l'agence de l'eau et le département du Morbihan

P/15



## Les collectivités piscicoles au chevet des camassiers du Blavet



L. Lemare

Les collectivités piscicoles morbihannaises ont décidé de se jeter à l'eau pour essayer d'apporter aux pêcheurs des éléments de réponses et construire le cas échéant, un programme d'actions en faveur du Blavet, rivière autrefois réputée.

L'indice "pêcheur" est un indicateur par excellence des performances de la gestion piscicole. Malgré l'aménagement de zones de frayères sur le Blavet, les quatre AAPPMA gestionnaires font état d'une baisse des captures et d'un désintérêt des pêcheurs. Afin de mesurer la réalité de ces observations, la Fédération de pêche du Morbihan, en concertation avec les AAPPMA, a souhaité enga-

ger pour la saison 2011-2012, un programme d'enquêtes halieutiques. Ces enquêtes, basées sur un échantillonnage par sondage, fournissent une image fidèle de la pratique de la pêche. Au final, huit biefs ont été retenus (deux par AAPPMA). Parallèlement à cette enquête "ciblée", une cinquantaine de carnets de captures ont été distribués à des pêcheurs motivés par cette démarche d'acquisition de connaissance. Même si le nombre de carnets distribués reste faible, les résultats relatifs obtenus donneront une idée plus précise de la capturabilité des espèces cibles considérées.

### 2012 : Les camassiers du Blavet à la loupe

Il est difficile de mesurer directement l'état des populations de camassiers en milieu naturel car il existe peu de techniques d'échantillonnage en eau profonde. Sur la base de ce postulat, les collectivités piscicoles du Morbihan travaillent sur un protocole d'étude applicable sur le Blavet, dès 2012, pour vérifier concrètement les densités de poissons présents sur les biefs retenus (mêmes biefs que pour l'étude ha-

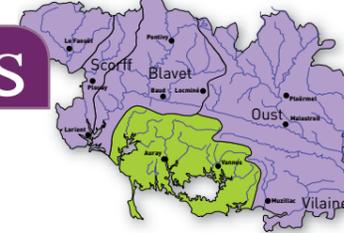
lieutique). A l'heure de la rédaction de cet article, le protocole de cette étude n'est pas encore arrêté mais des pistes semblent déjà se dessiner : prélèvement ponctuel par filet, analyse des structures des peuplements piscicoles, suivis de la température et de la ligne d'eau, impact des organismes filtrants, etc.

Y.F.



Signé le 19 juillet 2011, le contrat territorial "milieux aquatiques" prévoit plus de 4 millions d'euros de travaux en faveur des cours d'eau sur la période 2011-2015. Sur les 600 km de cours d'eau (pour 47 communes concernées) couverts par le CTMA, il est prévu de réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de la végétation rivulaire, des aménagements en faveur de la continuité écologique et la mise en place d'abreuvements du bétail déconnectés des rivières. Un volet important est également consacré à la diversification, le rechargement ou la re-méandrisation des cours d'eau. Les travaux seront portés par le syndicat mixte de la vallée du Blavet et la communauté de commune de Pontivy, maîtres d'ouvrage, et bénéficient des aides de l'agence de l'eau et du conseil général du Morbihan qui apporte 30% du montant des travaux.

Le pêcheur, par sa présence au bord de l'eau et sa connaissance des poissons, constitue un excellent indice de l'évolution du milieu.



## Loc'h : un point zéro avant travaux d'abris

Sur le cours principal du Loc'h, quatre parcours ont été sélectionnés pour faire l'objet de diversification et créations d'abris piscicoles, dans le cadre du CRE 1, sous maîtrise d'ouvrage des AAPPMA d'Auray et de Grandchamp. Ces travaux seront effectués à l'automne 2012. Des pêches électriques ont été réalisées en juin sur deux de ces parcours (Piriac et Kerberhuët) afin de connaître l'état piscicole initial avant travaux. Sur le parcours de Piriac, la situation est médiocre : une seule truite a été capturée (soit une densité de moins de 0,3 truite/100m<sup>2</sup>), ainsi que 5 anguilles, des chabots, loches et vairons. Sur le parcours de Kerberhuët, ce n'est que très légèrement meilleur avec 8 truites capturées (soit moins de 2 truites/100m<sup>2</sup>), 7 anguilles, des gardons, goujons, loches, vairons et un chevesne. Les espèces présentes sont bien représentatives d'un secteur salinicole à Piriac et plus mixte à Kerberhuët, mais les densités en truites y sont très faibles du fait d'un déficit en abris. En revanche, des indices truites réalisés sur deux petits affluents du Loc'h mettent en évidence leur bon potentiel pour la reproduction de la truite (principalement le ruisseau de Coët Candec



Sur le cours principal du Loc'h, l'habitat est uniforme et peu propice aux truites adultes.

avec 42 truitelles capturées, dont 31 de l'année) ou le pré-grossissement de juvéniles (principalement le ruisseau de Saint Laurent avec 13 truitelles capturées, dont 9 de

l'année dernière). Des résultats prometteurs qui montrent tout l'intérêt de diversifier le cours principal du Loc'h !

A.L.C.

### Loch : 56 aménagements de continuité écologique sur les affluents du Loch

Bénéficiant de financements disponibles, pour cause de travaux d'entretien des berges moins coûteux qu'envisagé initialement, le syndicat mixte du Loch et du Sal a décidé de consacrer pour partie ces financements à l'aménagement de 56 ouvrages posant des problèmes de continuité sur les affluents du Loch.

Entre 2011 et 2012, il est ainsi prévu de supprimer 18 ouvrages (buses, passerelles, seuils ou ponts), d'en remplacer 31 et d'aménager des rampes en enrochement sur les 7 derniers. Le montant total des travaux s'élèvera à 107 000 euros, financés dans le cadre du CRE 1 par le syndicat, l'agence de l'eau et le département du Morbihan.

La circulation piscicole est l'un des gros facteurs déclassant le bassin versant du Loch. En favorisant la reproduction des truites, ces aménagements auront un impact positif direct sur la qualité piscicole du Loch.

Y.F.

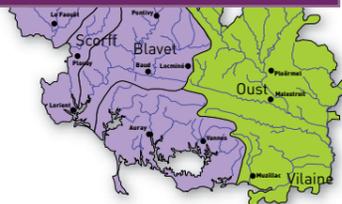


Le syndicat mixte du Loch et du Sal portera un deuxième contrat sur ces cours d'eau à partir de 2013. Au programme, des travaux en faveur de la continuité écologique et, surtout, des aménagements hydro-morphologiques, en particulier sur le cours principal concernant un linéaire total de 216 km. Dans le cadre du CRE 1, les deux AAPPMA de Grandchamp et Auray, assistées par la Fédération, projettent de réaliser sur 2012 des aménagements piscicoles sur le ruisseau de Gouarh Lanvel et sur 4 parcours sur le cours principal du Loch.



**PROTECTION PARE-SOLEIL**  
**SAS MOUCHY - CARABEAU**  
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22  
 Stores intérieurs et extérieurs  
 Motorisation • Entretien  
 Bâches • Réparations camping  
**DEVIS GRATUIT**  
 Fabricant • Installateur  
 www.store-mouchy.com  
 sas.me@orange.fr

Rétablissement de la libre circulation piscicole : bonnes avancées



Y. Fuentes

La mise en place d'une rampe d'enrochement permet, lorsque les matériaux utilisés sont bien choisis, de régler les problèmes de franchissement tout en recréant des habitats favorables à la faune piscicole.

Y. Fuentes

En 2011, 9 nouveaux points de blocage à la circulation piscicole ont été aménagés sur le bassin du Trévelo, essentiellement par la mise en place de rampes d'enrochement. Cette technique, maintenant bien rodée, permet de supprimer les chutes à l'aval des ouvrages tout en recréant des habitats courants favorables à la faune. Cette année a également été l'occasion de renforcer le partenariat entre la Fédération de pêche,

maître d'ouvrage de l'opération, et le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo, porteur du Contrat de Territoire Milieu Aquatique, avec au programme une mutualisation des moyens humains, techniques, financiers. Le montant de cette nouvelle tranche s'élève à 15500 € financés par : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne, 30 % Conseil Général du Morbihan, 20 % collectivités piscicoles (Fédération et FNPF)

38 ouvrages ont été aménagés depuis le début de ce partenariat. L'année 2012 se profile (dernière année de travaux) et avec elle la question de la suite donnée à ce programme novateur et d'envergure en matière de continuité écologique en faveur des têtes de bassin.

Trevelo, mais également Arz  
Sur la lancée des travaux effectués

en 2010 sur le bassin de l'Arz, trois nouveaux ouvrages ont été aménagés par la Fédération : deux rampes d'enrochement et un remplacement d'ouvrage. Cette année, ces travaux ont, tout comme dans le cas du Contrat de Territoire du Trévelo, été l'occasion de renforcer le partenariat existant et nécessaire entre la Fédération de Pêche du Morbihan, maître d'ouvrage de l'opération et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, porteur du CTMA de l'Arz (échanges techniques, participation aux pêches électriques de sauvetages, mutualisation financière,...). Le montant de cette 2<sup>e</sup> tranche s'élève à 7800 € financés par : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne, 30 % Conseil Général du Morbihan, 20 % collectivités piscicoles (Fédération et FNPF).

Y.F.

CRE Aff : deuxième année de travaux

2011 marquait la deuxième année du CRE Aff, désormais conduit par le syndicat mixte du grand bassin de l'Oust. Deux secteurs ont fait l'objet de travaux en 2011 : le 1<sup>er</sup> entre le moulin de Gouro (Sixt/Aff) et celui de La Gacilly, le second entre le moulin de Plessis Hudelord et le moulin Boscher (Guer).

Sur ces secteurs, près de 10 km de ripisylve ont été restaurés et entretenus, 6 abreuvoirs condamnés, 38 peupliers abattus et 14 embâcles (arbres en travers du lit) aménagés.

Le secteur de Sixt sur Aff a également vu la mise en place de déflecteurs à base de blocs (55 tonnes) et la création de risbermes accompagnées de peignes végétaux pour stabiliser les vases sur 240 m<sup>2</sup>. Le secteur en aval du moulin de Sixt est une zone test qui sera suivie annuellement. Sur le secteur de Guer, 75 tonnes de blocs ont pris place et 150 m<sup>2</sup> de risbermes installées.

Le coût total de ces travaux a avoisiné les 50 000 euros.

La mise en place de blocs ou de fascines dans le lit mineur permet de réduire la section mouillée en étiage et favorise le retour à un habitat piscicole diversifié.



B. Mazery - GBO

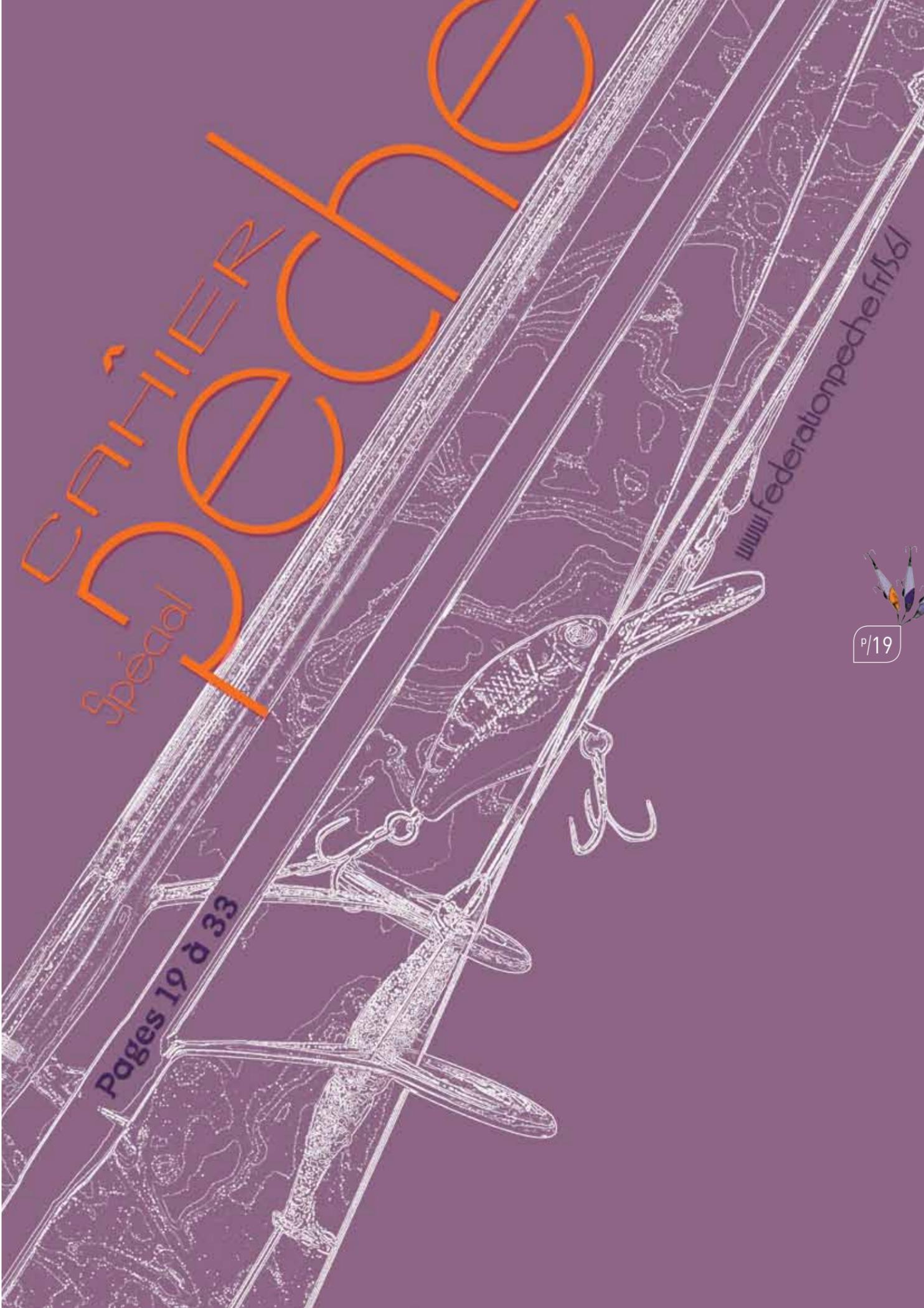
infos musette

Avec 3053 passages (chiffre provisoire) comptabilisés à la passe d'Arzal, la migration des aloses en 2011 est la 2<sup>e</sup> plus importante observée après 2010 (4242).

La migration 2011 des lamproies (4462 individus comptabilisés) est également la 2<sup>e</sup> plus forte après 2009 (5463)

Par contre, avec 2,4 kg de civelles comptabilisées au 16 août, 2011 sera la pire année de remontée de civelles, devant 2010 (5 kg).

Il est possible d'observer en direct les migrations piscicoles au barrage d'Arzal sur le site de l'IAV (<http://www.eptb-vilaine.fr/site/> en rubrique "migrateurs"). Le site présente également de nombreuses données sur les migrations des années passées par espèces.



www.federationpeche.fr/561

## ✕ Réglementation 2012 : fiche pratique

Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

### Dates d'ouverture

- 1<sup>ère</sup> catégorie et truites : du 10 mars (à 8 h 00) au 16 septembre inclus
- 2<sup>nde</sup> catégorie\* :
  - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1<sup>er</sup> janvier au 29 janvier et du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre
  - b) poisson blanc : toute l'année
  - c) anguille : du 1<sup>er</sup> avril au 31 août (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> cat.)
  - c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

\* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

### Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

### Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 40 cm
- black-bass : 30 cm (en 2<sup>nde</sup> catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2<sup>nde</sup> catégorie)

### Nombre de lignes autorisées

- en 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste ci-dessous). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1<sup>ère</sup> catégorie.
- en 2<sup>nde</sup> catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

### Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique

### Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection de frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 13 avril inclusivement.

### Rappels réglementaires importants

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étang.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial)
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2<sup>nde</sup> catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période
- IMPORTANT : depuis 2011, en application du plan national de gestion de l'anguille, les pêcheurs aux lignes ont l'obligation de noter leurs captures d'anguilles dans un carnet de captures qu'ils peuvent se procurer auprès de la DDTM ou télécharger sur le site internet de la fédération (onglet "migrateurs").

## ✕ Plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie suivants :

- Etang communal de CRUGUEL
- Etang communal de GUEGON
- Etang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- Etang communal de LANOUEE
- Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUELTAS

- Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- Etang du MOULIN de la VALLEE, commune de S<sup>t</sup> JACUT les PINS,
- Etang communal de S<sup>t</sup> NICOLAS du TERTRE (gestion privative)
- Etang communal de SERENT
- Etang communal de GUERN
- Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TREDION
- Le petit étang de KERBEDIC, commune de S<sup>t</sup> TUGDUAL (gestion privative)

- Etang dit de l'Abbaye à LANGONNET
- Etang communal de TREFFLEAN
- Etang du Petit Moulin sur S<sup>t</sup> MARTIN sur OUST à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).

## ✕ Les 12 commandements du pêcheur morbihannais 2012



L. Madelon - FNPF

- Un mois avant l'ouverture, des vers tu ramasseras
- En début d'année, sur Internet, ta carte de pêche tu prendras
- Huit jours avant, chez ton marchand, des hameçons tu achèteras
- Le jour de l'ouverture, avant l'heure tu ne pêcheras pas
- Petit poisson deviendra grand, la taille tu respecteras
- Même si la pêche est bonne, le quota journalier tu ne dépasseras pas
- Le bord du ruisseau ne t'appartient pas, fair-play tu seras
- Dans le pré il y a des animaux, les clôtures tu enjamberas
- Tes petits papiers et tes petites boîtes, dans la musette tu ramasseras
- Où tu gares ta voiture, aucune bouteille tu ne balanceras
- Nettoyage des rivières en automne, le samedi du temps tu donneras
- A l'assemblée générale de ton AAPPMA, tu assisteras et des questions tu poseras.

Jo Dréano



P/21

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

# INTERNAT'IE

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 34 ans vous propose

Rayon pêche à la mouche truite - saumon

EUROPÊCHE

500 m<sup>2</sup>

## Pêche - Chasse

### Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

## QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

## ✕ Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence de **L'AAPPMA d'Auray**  
- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Zone d'influence de **L'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"**

- Le ruisseau de Cadelac : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.  
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.  
- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet", la pêche à tous leurres mobiles est interdite.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Glénac**

- La pêche du carnassier est interdite au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff, entre le 1er mai et le 30 juin 2012.  
- La pêche à la mouche est autorisée pour la seule pêche de l'alose entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2012 inclus, à l'aval des barrages de La Potinais et de Limur sur une distance de 200 m.  
- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : sur les barrages de La Potinais et Limur, seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2012 inclus.  
- Remise à l'eau des black-bass obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1er mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Gourin**

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly, la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Guéméné**

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.  
- La taille de la truite est portée à

23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Guer**  
Bassin de l'Aff

- Ruisseau du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

*Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.*

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Locminé**

- La pêche du black-bass est interdite aux étangs de Kerguéhenec.  
- Ruisseau de St Yvy en Moréac sur 3,5 km du confluent avec l'Evel, à l'aval, et le hameau du Bourgneuf (route Réguiñy/Moréac) en amont.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Lorient**

- Le Blavet, sur 200 m en aval du barrage des Goretts : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'alose et le 30 avril 2012 inclus.  
- Etang de Saint Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Malestroit**

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Mauron**

- Ruisseau le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Muzillac**

- La rivière de Saint Eloi : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Le Tohon : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.  
- Le Kervily : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Plœrmel**

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1er mai au 30 juin 2012 entre la pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.  
- Lac au Duc : pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Pontivy**

- Le ruisseau de Lesturgant : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.  
- Le ruisseau de Kervennoaël et ses petits affluents : sur toute sa longueur.  
- Le ruisseau du Guilly : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

Zone d'influence de **L'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"**

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

Zone d'influence de **L'AAPPMA de Vannes**

- Etang de Trégat : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.  
- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.  
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

## ✕ Cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>nd</sup>e catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en-dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chate-



6. L'Arz en aval du 2ème pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.

### Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold + Tiges

79100 CHEF-BOUTONNE  
Tél. 05 49 29 82 42  
Fax 05 49 29 89 50  
pisciculture.lussais@orange.fr

### Visitez l'Odyssaum

Espace Découverte du Saumon Sauvage  
PONT-SCORFF

Tel : 02.97.32.42.00  
Plus d'infos sur [www.odyssaum.fr](http://www.odyssaum.fr)  
Entrée gratuite sur présentation de votre carte de pêche 2012

au Pays de Lorient

### La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)



# COTES D'ARMOR

# ILLE ET VILAINE

# FINISTÈRE

# LOIRE ATLANTIQUE



-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie
-  Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 21)
-  A visiter



## Parcours où la pêche à la carpe est autorisée à toute heure



- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.

- Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 3, dite de Signan, et l'écluse n° 4, dite du Roch.

- Le Blavet : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre l'écluse n° 39 dite de Bocneuf et l'écluse n° 34, de Saint Jouan.

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".

- Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).

- L'Oust, du Pont du Guélin à l'écluse de Limur (n° 20).

- L'Oust entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'Ile aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).

- L'Oust, du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de REDON.

- Etang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire).

- Lac au Duc de Ploërmel : sur le secteur compris en rive droite entre "Le petit Rocher" cale 36 (commune de Taupont) à l'aval, et le chemin de "La Bande des mouettes" (commune de Loyat), et, en rive gauche, du parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) à la maisonnette SNCF de "Lézonnet" (commune de Loyat).

- Lac au Duc de Ploërmel : Pose de lignes en bateau ou par télécommande interdite pour pêcher la carpe de jour comme de nuit.

- L'étang communal de la Peuple-raie à La Trinité Porhoët : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de St Malo de Beignon : voir réglementation sur place.

- L'étang de Lannec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre (pêche autorisée en barque, moteur électrique exclusivement).

- L'étang de Kerloquet à Carnac : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang du Valvert en Noyal Pontivy : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.

- L'étang de la Rocquennerie à La Gacilly : sur tout son périmètre.

- L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage. Avertissement : Se renseigner auparavant sur la possibilité auprès du Président de l'AAPPMA ou sur le site de la Fédération.

- L'étang de Réguiny : sur tout son périmètre.

- L'étang communal de Ménéac : sur tout son périmètre.

- L'étang de Tréauray : sur 150 à 200 mètres, à environ 500 mètres en aval de Moulin d'Estaing (rive Brech). (Le parcours sera délimité par un balisage)

- L'étang de Tréauray : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).

- L'étang de Vaulaurent à Saint Martin sur Oust : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de la Forêt à Brandivy : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de Pen Mur uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés).

- L'étang du Dordu à Langoëlan : sur la totalité de son périmètre.

- L'étang de Kerbédic (amont) en Saint Tugdual : sur la totalité de son périmètre (gestion privative).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage, et interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

*Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).*

## Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
<b>Bassin de la Vilaine</b>					<b>Bassin du Blavet</b>				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille	H	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	
		+++	Sandre, brochet, perche				++	Sandre, perche, autres blancs	H
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	+++	Tous poissons blancs	H			+	Brochet, truite	
	Malestroït, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche				++	Saumon (en aval)	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H			+	Truite de mer (en aval)	
		+	Brochet, perche		La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
		++	Sandre, poisson blanc				++	Poisson blanc, brochet	
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+	Truite	H	L'Evel	Baud, Locminé	+	Truite	H
		++	Brochet, perche, poisson blanc				+	Saumon (en aval)	
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+	Truite	H	Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
		++	Poisson blanc et carnassier		La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
L'Oyon	Guer		Truite	H	Le Brandifroot	Melrand	+++	Truite	P
La Claie	Malestroït, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H	Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
L'Arz / 1 <sup>re</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux	++	Truite, brochet, perche	H	Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc		Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
L'Arz / 2 <sup>e</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H	<b>Bassin du Scorff</b>				
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P	Le Scorff	Plouay, Guéméné	++	Truite	P
<b>Bassins côtiers</b>							++	Saumon	
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H			+	Brochet, poisson blanc	
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P	Le R. de S' Sauveur	Plouay	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	++		P	<b>Bassin de l'Ellé</b>				
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H	La Laïta		++	Truite, saumon	P
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P	L'Ellé	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
		+	Saumon				++	Saumon, brochet, poisson blanc	
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H	Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++	Truite	P
							++	Saumon	
					Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
					Le Rozo	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
					L'Aër	Guéméné, haut Ellé	++	Truite	P
					<b>Canal de jonction</b>				
					Canal de jonction	Pontivy, Rohan	+++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole  
H : Halieutique (avec introduction de poissons)  
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)  
Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub <sup>(4)</sup>	Quantité	Espèces
Etang de Lannéac	1	AAPPMA de Lorient	OUI <sup>(1)</sup>	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI <sup>(2)</sup>	OUI	+++	Sandre
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+	Brochet, perche
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI <sup>(1)</sup>	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux	OUI <sup>(1)</sup>	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI <sup>(1)</sup>	OUI	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA de La Truite du Porhoët	NON	NON	++	Sandre
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	+	Poisson blanc
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++	Brochet, perche
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé	OUI <sup>(1)</sup>	OUI	++	Carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI <sup>(3)</sup>	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquennerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	OUI	++	Poisson blanc, carpe, carnassier

Tous ces étangs sont classés en 2<sup>de</sup> catégorie / (1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Barque sans moteur  
(4) Lac de barrage : pour votre sécurité, usage du float-tub interdit à moins de 100 m des barrages.

## ✕ Tarif 2012 des cartes de pêche dans le Morbihan

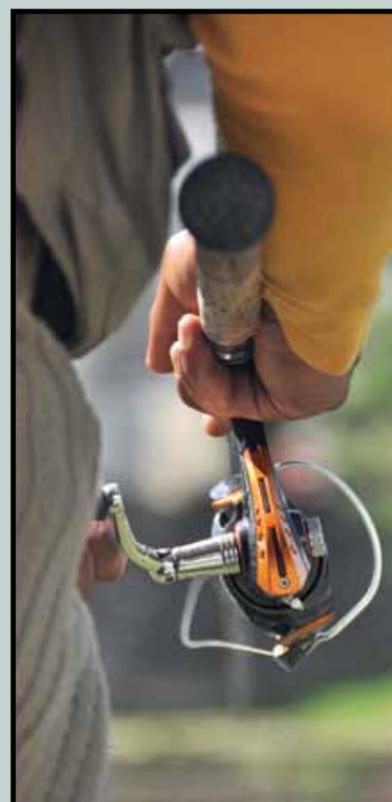
Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

### ✕ Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale **EHGO** : il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciproitaire EHGO (voir page 4). (85 €).

- La carte de membre "**personne majeure**" : Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (70 € avec la CPMA ; 41 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 25 €).

- La carte promotionnelle "**femme**" : cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1<sup>ère</sup> comme en 2<sup>e</sup> catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie de la réciprocité EHGO sans supplément (30 €).



L. Madelon - FNPF

### ✕ Cartes "jeunes"

- La carte de membre "**personne mineure**" : Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2012) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune ! La réciprocité EHGO est incluse dans le prix de la carte (15 € avec CPMA ; 14 € si CPMA déjà acquise).

- La carte **découverte** : Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2012) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés (3 €).

### ✕ Cartes temporaires

- La carte "**vacances 7 jours**" : Conçue pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, cette carte peut être délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre (30€ avec CPMA ; 18 € si CPMA déjà acquise).

- La carte "**journalière**" : même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 7 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interdépartementale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs (30 €)" obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

## ✕ 35 gardes pêche

Avec 3 nouvelles assermentations, l'effectif des Gardes Pêche Particuliers du Morbihan sera de 35 pour la saison à venir. Répartis sur 21 des 26 AAPPMA, ces bénévoles permettent aujourd'hui une véritable présence de la garderie associative au bord de l'eau. Pour preuve les 4050 pêcheurs contrôlés en 2010.

La rencontre annuelle de l'amicale des gardes pêche bénévoles des AAPPMA du Morbihan s'est tenue à Baud le samedi 18 juin 2011.

### Une amicale qui fonctionne

Le thème de cette matinée de formation était la pêche à l'électricité. Après un rappel des différentes pêches réalisées sur le département, des objectifs et des cadres de ces opérations par le personnel de la fédération, les GPP ont assisté à une petite pêche de démonstration au martin pêcheur sur un radier de l'Evel. Celle-ci a permis d'évoquer



Une matinée de formation clôturée par une partie de pétanque.

les limites techniques de certaines opérations. Le point qui a été fait sur les espèces pêchées a permis de faire découvrir à plusieurs personnes les juvéniles de saumon. La matinée s'est poursuivie par un barbecue au camping de Pont Augan mis à disposition par la mairie de Languidic. Une matinée intéressante, conviviale qui sera renouvelée en 2012.

### Mise en place de panneaux "réglementaires"

L'article 12 de l'arrêté préfectoral annuel précise que les AAPPMA

sont tenues de procéder à la pose de panneaux indicateurs mentionnant les interdictions de pêcher. Les panneaux ont été commandés par la fédération. Ils vont être remis aux AAPPMA en leur demandant qu'ils soient mis en place avant l'ouverture 2012 de la truite. Un travail qui sera sans doute confié aux GPP des AAPPMA concernées comme l'a été la pose des panneaux d'information sur les

cours d'eau classés à saumon. Voilà une autre mission de ces bénévoles.

Y.L.C.

Amis pêcheurs, n'oubliez pas de :

- mettre une photo sur votre carte de pêche
- signer votre carte de pêche

En cas de pollution, contactez :  
ONEMA 02 97 26 14 33 ou la gendarmerie la plus proche

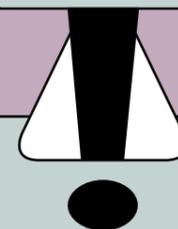
IMPORTATEUR EXCLUSIF FRANCE  
DE MIRAGE KAYAKS  
Basé dans le Morbihan

**Savager's**

1er prix LABRAX CUP 2011  
1er prix au Kayak Fishing Tour 2011

SAVAGER'S S.A.R.L.  
Z.A. du Chénot 56200 LES FOUGERETS  
Tel : 02 99 93 34 82 Fax : 02 99 93 34 83  
www.savagers.fr

MIRAGE KAYAKS  
Demandez le catalogue



## Avis important

Saison 2012

# Pêche de l'anguille

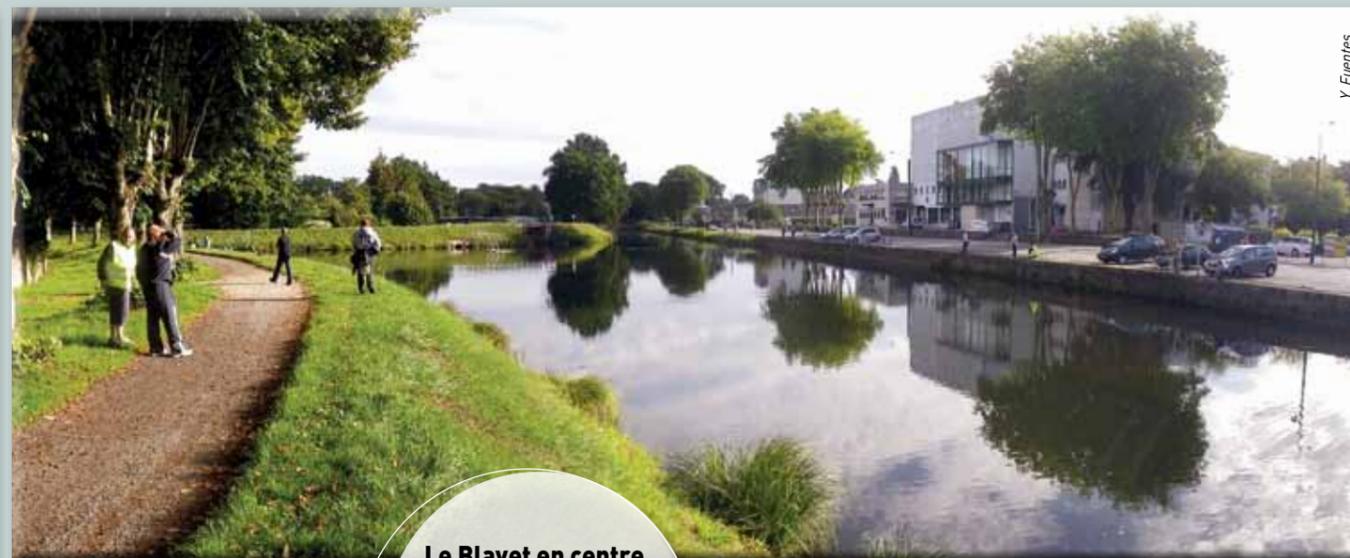
Nous vous informons que suite à l'adoption du Plan de Gestion Anguilles, les pêcheurs aux lignes sont tenus de tenir un carnet de captures dont le modèle est fixé par arrêté. Vous pouvez vous procurer ce carnet de capture auprès de la DDTM du Morbihan.

**Attention** : la tenue du carnet de capture est une obligation. Les agents publics chargés de la police de la pêche pourront le réclamer.



M. Schaffner

Emmanuelle a participé aux deux concours leurres en Morbihan en 2011.



Y. Fuentes

Le Blavet en centre ville de Pontivy, un parcours riche et diversifié, idéal pour le street fishing.



H. Lecamu

Emmanuelle aime particulièrement les leurres souples et elle redécouvre la cuillère très efficace pour la perche.

## Emmanuelle Legoy

### Vraie mordue de pêche

P/30



Emmanuelle, depuis quand pêches-tu ?

Depuis l'âge de 15 ans, je vivais alors au Havre. Je pêchais en mer, en surf casting. Je suis vite devenue mordue. Puis je suis arrivée dans la Manche en 2001, l'éloignement de la mer m'a fait découvrir la pêche en eau douce. D'abord au coup, puis la pêche de la truite avant de prendre mon premier brochet. Depuis la pêche a surpassé toutes mes autres passions !

D'où vient cette envie de pêcher ?

J'ai toujours aimé être au bord de l'eau. J'ai fait du surf, du kite et j'ai eu envie de découvrir la vie sous l'eau. Ne pouvant pas plonger suite à un problème de santé, j'ai découvert la diversité des espèces halieutiques à travers la pêche.

Qu'est ce qui t'attire dans la pêche ?

La nature, la traque du poisson, le combat, la découverte de l'espèce capturée, la technicité du matériel et le travail pour le maîtriser.

Tes techniques préférées ?

Les pêches aux leurres car elles sont "actives". J'aime particulièrement les leurres souples en texan ou têtes plombées, les leurres de surface, le drop shot pour la perche et je redécouvre la cuillère, simple palette, double palette, vaironnée, à plumes. Toutes sont efficaces à condition de les utiliser au bon moment et au bon endroit.

As-tu un conseil à donner aux débutants ?

Ne vous éparpillez pas. Apprenez à maîtriser les leurres un à un. N'hésitez pas à poser des questions aux vendeurs, la plupart du temps ils pêchent aussi et de plus, dans vos rivières ! Essayez de vous informer sur le mode de vie de vos poissons favoris...

Si tu avais un souhait concernant la pêche ?

Qu'on en parle. Qu'on la valorise. Qu'on explique aux gens ce qu'est la pêche d'aujourd'hui. Qu'il existe des compétitions, que c'est un sport, que sa pratique respecte la nature.

La pêche est un loisir qui la passionne. Emmanuelle Legoy, 31 ans, pêcheuse aux leurres, habite Saint-Amand dans la Manche. Elle a participé à 2 concours Street fishing de pêche des carassiers aux leurres en Morbihan sur la saison 2011. Rencontre.

Ton meilleur souvenir de pêche ?

Mon 1<sup>er</sup> brochet, je n'en avais jamais vu ! Une sorte de crocodile ? Une bête préhistorique ? Celui là dépassait le mètre, une belle femelle. Quand elle est arrivée au bord de l'eau, elle a ouvert la gueule, j'ai aperçu ses dents et je me suis dégonflée... (rires). J'ai trop tardé à trouver comment l'attraper (sans pince, sans gant, sans épumette), et paff ! Elle est repartie à l'eau avec mon triple dans la gueule ! C'est elle qui m'a initiée à la pêche en no-kill !

Ton meilleur souvenir de la saison 2011

Le brochet capturé lors de l'Open street fishing de Pontivy. Un tel poisson fait en compétition donne plus de sensations, plus de panique et plus de doute qu'aucun autre. Plein de gens vous regardent, il faut le sortir dans les règles de l'art, et surtout qu'il arrive dans la gouttière ! Et.... validé ! Ouf celui-là m'a valu le prix du Big Fish !

Que retiens-tu des compétitions auxquelles tu as participé en Morbihan cette année ?

Le Défi Carnassier du Blavet est indéniablement mon meilleur souve-

nir de compétition. Des participants aussi bien débutants que confirmés, tous prêts à vous aider et à vous donner des conseils.

Le Street fishing de Pontivy, la plus grosse compétition de France. Pontivy est "LE lieu" du street fishing ! Un parcours très riche et très diversifié.

Je n'ai jamais si vite progressé que lors de ces compétitions !

Ces deux compétitions sont très conviviales, très bien organisées, à un prix abordable, des animations et des initiations pour le public.

Pourquoi aimes-tu la pêche de compétition ?

J'aime ça parce que cela me permet de progresser énormément, de partager, de me mesurer, de faire des rencontres. Avec la compétition, la pêche devient un sport.

La compétition n'est pas l'élément premier, sauf peut-être entre le poisson et le pêcheur...

Et les femmes à la pêche ?

Je pense qu'il y en a peu à cause des a priori...[pour la pêche il faut être patient, on se salit les mains avec les vers de terre...] Il y a un manque de communication évident, même si les fédérations mettent tout en œuvre pour informer les novices, l'implication des médias devient nécessaire...

Propos recueillis par L.L.



Y. Fuentes

Michel Le Brustiec remet le prix du "big fish" à Emmanuelle lors du street fishing de Pontivy.

### Récit de pêche

La capture de ce brochet a valu à Emmanuelle le prix du "big fish" au street fishing de Pontivy. Place à son récit :

«Pas une touche depuis le début de la compétition... Quelques petits poissons sortent de l'eau mais très peu. La pêche aux leurres souples ne donnant rien ou que des ratés et après avoir essayé poissons nageurs, spinner bait... je décide de sortir de ma boîte une excellente cuillère "rapide" n° 2 de chez Pezon et Michel. 1<sup>er</sup> lancer. "Boum", le brochet est dessus, la sensation est immédiate puisque je pêche avec une canne 3-12gr. Je suis montée très fin avec un bas de ligne en fluorocarbène : ça passe ou ça casse ! Finalement c'est passé puisque un broc de 60,5 cm est validé.



P/31



**Un site et du matériel adaptés, un encadrement formé = une bonne journée !**



**Le plus important n'est il pas de prendre.... du plaisir ?**

## Sylvie

### Guide de pêche professionnel

p/32

#### Comment est née cette passion pour la pêche ?

Je dois cela à mon papa et à mon grand père. J'ai passé beaucoup de temps au bord de l'eau, avec eux, lorsque j'étais enfant. Ils étaient tous les deux des passionnés de pêche du bar, du maigre et du brochet pour l'eau douce.

#### Et ce souhait d'en faire ton métier ?

Après plusieurs années de secrétariat-comptabilité, j'avais vraiment un besoin de changer complètement d'horizon professionnel. Quand j'ai appris qu'il existait une formation qualifiante pour devenir guide de pêche, le BPJEPS option pêche de loisirs, j'ai décidé de me lancer. J'ai suivi cette formation par

alternance au CFPPA de Caulnes. J'ai fait ce choix pour vivre de ma passion au quotidien. Aussi, et c'est important pour moi, de donner du plaisir à celles et ceux qui me solliciteront lors d'une prestation que je personnalise à chaque fois et ce, peu importe la technique.

#### Pourquoi avoir choisi la fédération de pêche du Morbihan comme structure de stage ?

J'ai pris contact avec un guide de pêche, P. Sirop, qui a été accueilli par la fédération des AAPPMA du Morbihan pour son stage, il y a trois ans. Il m'a conseillé de solliciter cette structure qu'il considère lui avoir apporté beaucoup de connaissances. Et aussi parce

que mon sujet de stage a intéressé M<sup>r</sup> Le Sager qui en était le président.

#### Quel était ton sujet de stage ?

Analyser les possibilités de recrutement et de développement du loisir pêche auprès des seniors du département.

#### Pourquoi avoir choisi ce public ?

Parce que je pense qu'il y a beaucoup d'activités proposées aux enfants et que l'offre pour les seniors est nettement moins riche. Cela est encore plus vrai pour des activités en extérieur, alors que beaucoup ont encore une santé suffisante pour en pratiquer, pour peu que

l'offre soit adaptée. Et aussi parce que la pêche a été, pour beaucoup de ces seniors, un loisir qu'ils ont pratiqué à un moment de leur vie.

#### Tu avais déjà travaillé ce public ?

Non jamais. Mais je peux dire que ça a été une expérience forte en émotions.

#### Quelques précisions sur la démarche mise en œuvre pour ton projet ?

J'ai essayé dans un premier temps de contacter différentes associations, des maisons de retraite, des clubs de retraités et des services d'aide à domicile. Ces recherches m'ont fait connaître l'association

Clarpa 56. Elle fédère 180 associations de retraités sur le département. Ce contact a été important. J'ai pu échanger à plusieurs reprises avec une chargée de mission Estelle Le Sager. Cela m'a permis de mieux comprendre le public seniors ainsi que les offres de loisirs qui leur sont proposées.

Le Clarpa 56 a facilité la mise en relation avec l'association de Questembert avec laquelle j'ai réalisé une animation.

#### Pourquoi avoir travaillé avec une association de Questembert ?

J'ai trouvé dans cette association un public intéressé et motivé par l'activité pêche au coup. Une autre condition importante lorsqu'on souhaite engager une action nouvelle, c'est la qualité du site, son accessibilité et les aménagements mis à disposition et suffisamment de poisson pour qu'il en soit pris par chaque participant. Cela explique pourquoi j'ai choisi l'étang du moulin neuf qui se trouve à une dizaine de kilomètres de Questembert. Il est indispensable de bien penser à ce que l'on souhaite offrir et transmettre à son public.

#### Peux-tu faire une analyse de cette expérience ?

J'ai eu beaucoup de plaisir lors de cette séance. Les personnes ont été satisfaites de ce qui leur a été proposé ; une initiation à la pêche au coup et, diront-ils à la fin, avoir passé un après-midi magnifique. Je pense que la pêche, qui est souvent pratiquée en solitaire, devient un formidable outil pour faciliter le dialogue et les échanges lorsqu'elle est proposée en groupe et que le

but premier n'est pas de capturer le plus de poissons possible. L'activité pêche est aussi une activité "prétexte" à être en plein air. Et je pense qu'il y a de nombreux sites intéressants à aménager en Morbihan, notamment sur les étangs communaux pour rendre ce loisir accessible à ce public.

#### Tu parlais de la pêche au coup. Pourquoi avoir choisi cette technique ?

Parce que c'est une pêche simple. Le matériel utilisé est léger. C'est une pêche peu onéreuse praticable quasiment partout. Et puis elle permet d'être en situation de réussite et d'autonomie assez rapidement.

#### Où en es-tu de ton projet professionnel ?

Il me reste à obtenir un UC pour avoir mon BPJEPS. Je le passe au mois de décembre. Mais j'ai déjà engagé les démarches administratives pour m'installer. J'ai aussi commencé à prospecter sur mon département pour mettre en place des animations auprès des seniors, des centres de loisirs et des écoles.

#### Quelques mots sur cette saison de pêche

Ça a été une saison particulière parce que j'étais en formation et que j'ai dû travailler quelques techniques de pêche que je ne maîtrisais pas totalement. Cela m'a pris pas mal de temps tout comme les différents rapports qu'il y a eu à présenter. Donc, j'ai eu très peu de temps pour pratiquer.

#### Un conseil, une suggestion ou une remarque aux femmes qui hésitent à pratiquer la pêche

J'ai envie de leur dire que la pêche est un loisir riche en émotion qui permet de se retrouver dans la nature. C'est aussi un prétexte à de bons moments en famille ou entre amis. Et surtout, que la pêche a évolué et que les femmes peuvent encore la faire évoluer.



**Un moment de convivialité pour finir l'après-midi.**

Propos recueillis par Y.L.C.



# Première cause de mortalité de l'espèce !

Paradoxal, le plan de gestion de l'anguille, censé la protéger, trouve dans son application française une double peine pour l'espèce dont la disparition semble désormais actée par les autorités. Focus sur ce plan de gestion qui favorise la pêche professionnelle au détriment de la protection de l'anguille et explication de chose avec le cas très concret de la Vilaine.

Le barrage d'Arzal, établi sur la Vilaine en zone estuarienne, bloquait toute migration piscicole jusqu'à l'installation d'une passe à poissons et d'une passe à civelles en 1995. Une seconde passe a été installée en 2006. Toutefois, les passes à civelles ne résolvent pas tout le problème, loin de là.

## Vilaine, un cas de trop

Elles ne sont en effet utilisables que par les civelles ayant une nage active, nage qui n'apparaît que lorsque la température de l'eau s'élève courant mars. Avant, la totalité des civelles est pêchée par les civeliers au pied du barrage. A partir de mars, les civelles peuvent franchir l'obstacle ... à condition de n'avoir pas été pêchées avant. La colonisation du bassin de la Vilaine suppose donc que la pêche civelière soit stoppée dès que les civelles sont actives. Après des années de discussion, un accord en ce sens avait été trouvé. Cependant, la limitation de la période de pêche introduite par le plan de gestion (voir encadré) a, paradoxalement, abouti à amplifier encore la saison de pêche



Pêche de la civelle à Arzal : imparable.

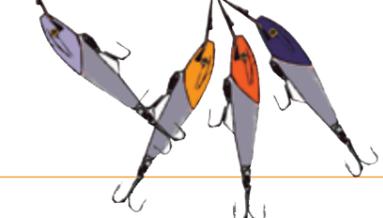
sur cette période cruciale. Résultat, les quantités de civelles transitant par les passes sont les plus basses jamais observées : 5 kg en 2010 et 2,4 kg en 2011, à comparer avec les 600 kg nécessaires pour coloniser le bassin versant.

## Transférer plutôt que laisser migrer naturellement

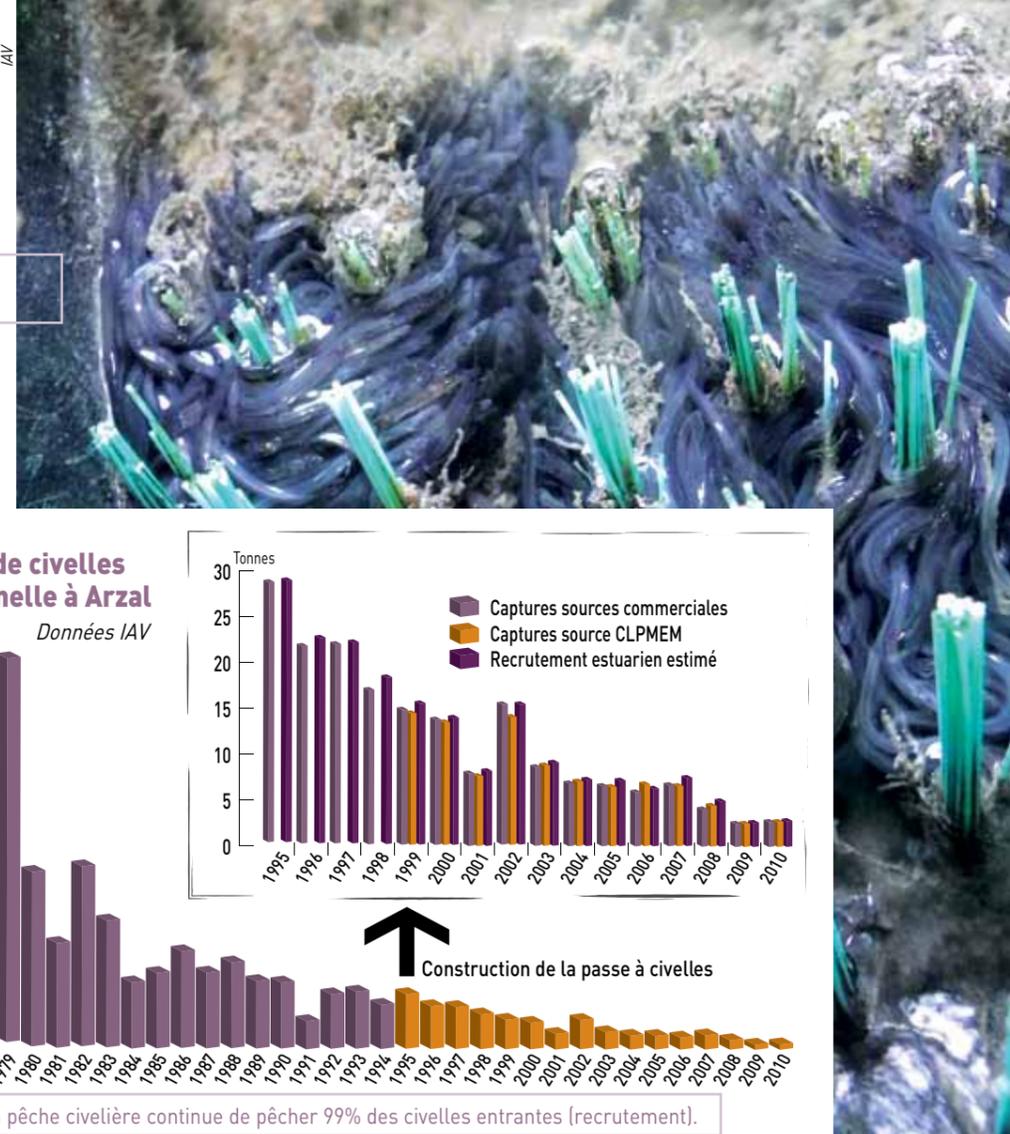
Heureusement, il y a les repeuplements ? Pas vraiment ! Les tests de transfert de population réalisés (par exemple entre 1999 et 2005 par les fédérations de pêche) montrent que ce type d'opération occasionne des mortalités importantes, de l'ordre de 40% à plus de 80%. Les expérimentations faites par l'IAV ont même conclu à des survies nulles. Mortalités dues aux conditions de pêche, aux opérations de marquage et de déversement. Encore, ces tests ont-ils été conduits à petite échelle et avec un luxe de précautions. Il est fort probable qu'elles seront plus élevées dans la réalité courante et qu'il ne restera pas beaucoup des 402 kg de civelles affectées au repeuplement en Bretagne. L'intérêt du repeuplement n'est pas là ! Il réside totalement dans le soutien à la filière.

## 1,5 millions d'euros en pure perte ?

Imaginez : nous sommes en avril ! Une civelle présente au pied du

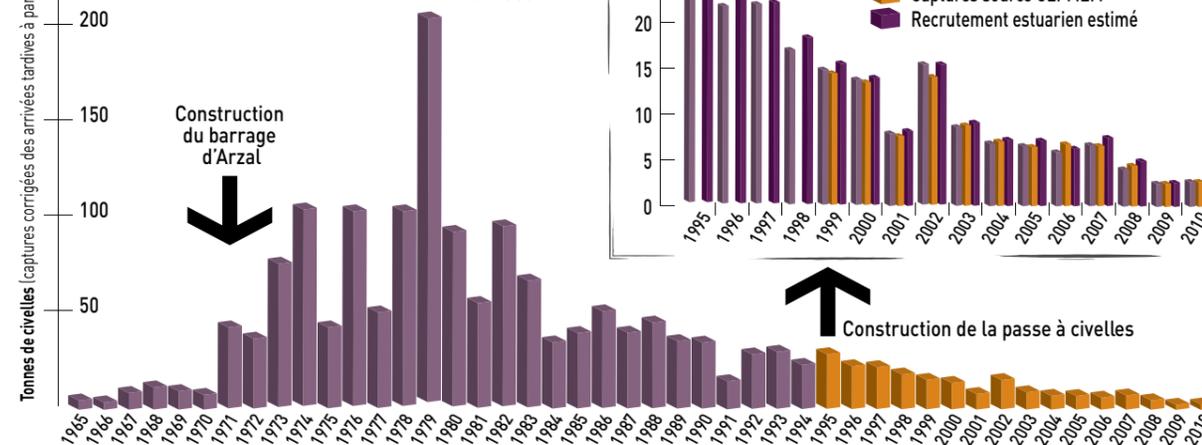


Civelles transitant par la passe en 2008.



## Evolution des captures de civelles par la pêche professionnelle à Arzal

Données IAV



Malgré la baisse des captures, la pêche civelière continue de pêcher 99% des civelles entrantes (recrutement).

barrage d'Arzal pourrait emprunter seule une des échelles pour coloniser naturellement – et gratuitement – la Vilaine. Au lieu de cela, elle est désormais pêchée dans le cadre du quota commercial si celui-ci n'est pas épuisé ou dans le cadre du quota de repeuplement ... qui s'ouvre lorsque le 1<sup>er</sup> est épuisé. Elle est ensuite achetée (400 euros du kg, bien au dessus du prix du marché), stabulée, marquée, transportée (juste au dessus du barrage qu'elle aurait pu franchir seule) et enfin déversée avec 80% de risque d'être

morte à ce stade, voire 100% si l'on intègre les risques de contaminations pathogènes liés au transfert par les bassins de mareyage. Coût total de cette histoire de Shadocks pour la collectivité à l'échelle du bassin Loire-Bretagne : plus de 1,5 millions d'euros pour 2725 kg de civelles prélevées, transportées et déversées avec 80% de mortalité immédiate et une efficacité nulle sur la survie de l'espèce. L'opération est financée à 98% par les fonds publics (dont l'argent de la CPMA payée par les pêcheurs amateurs)

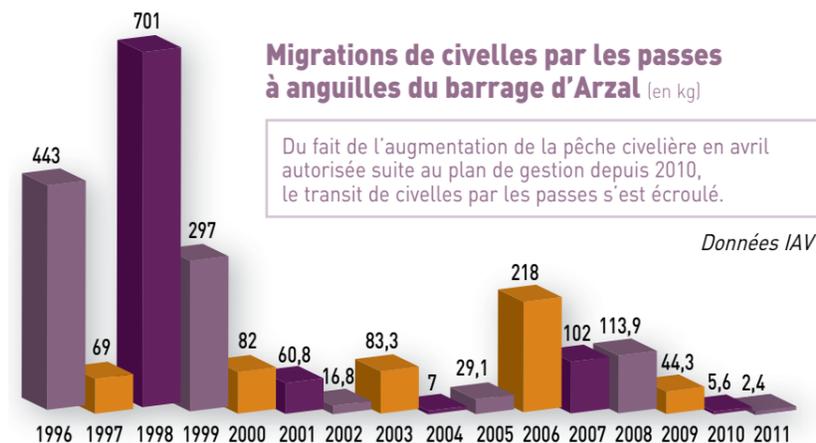
et à 2% par les organisations de pêcheurs professionnels. S'y ajoutent les frais de suivi et d'évaluation qui se montent à 60 000 euros. Au final, un coût important pour une colonisation du bassin encore amoindrie.

## Plan de gestion, première cause de mortalité de l'anguille ?

Ainsi, comme nous le craignons, non seulement le plan de gestion ne contribue pas à la sauvegarde de l'anguille mais, au contraire, il constitue une cause de mortalité supplémentaire. L'enjeu prioritaire pour les pouvoirs publics semble bien d'accompagner la filière professionnelle vers sa fin inéluctable plutôt que de chercher à sauver l'anguille. C'est d'ailleurs ce qu'ont considéré les administrateurs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui ont, sous l'impulsion des représentants des pêcheurs amateurs, refusé le financement du projet de repeuplement 2011 puis celui du plan de suivi.

C.L.C.

## Migrations de civelles par les passes à anguilles du barrage d'Arzal (en kg)



Du fait de l'augmentation de la pêche civelière en avril autorisée suite au plan de gestion depuis 2010, le transit de civelles par les passes s'est écroulé.

Données IAV



# Pour reconquérir les fonds de vallées, WATER se mouille

La réhabilitation des cours d'eau constitue un des enjeux majeurs de l'atteinte du bon état écologique des rivières. C'est par une approche globale de la gestion des zones humides que le projet européen WATER vise à reconquérir les fonds de vallées qui, par le passé, ont été asséchés par le drainage, la rectification et le recalibrage des cours d'eau. Le projet de réhabilitation du ruisseau du Camet, affluent de l'Yvel, site expérimental, s'inscrit dans ce programme.



J.C. Le Clairche

Vue du cours d'eau rectifié à l'emplacement de la zone humide à réhabiliter.



Vue de l'ancien lit du Camet sud en 1952.



Vue du même endroit en 2004 avec emprise du projet de réhabilitation de la zone humide.

P/36

Dans les têtes de bassin, le cours du ruisseau est intimement lié au fonctionnement de la zone humide de fond de vallée. Les aménagements fonciers, le remembrement des terres et les travaux connexes ont profondément remanié ces territoires. L'état des lieux du ruisseau du Camet, rectifié et recalibré, a été réalisé au niveau de la commune de Loyat. Il confirme l'impact négatif sur les peuplements piscicoles. Le projet WATER a permis d'étudier les conditions techniques de réhabilitation de l'hydro-système de fond de vallée :

- la topographie et l'étude de la végétation peuvent permettre de localiser le talweg et l'ancien cours,
- le cadastre napoléonien et les photos aériennes anciennes indiquent l'ancien parcellaire et la forme du cours d'eau.

## Réhabiliter la zone humide

Le projet consiste à rétablir un espace hydraulique fonctionnel de fond de vallée composé d'une zone humide articulée autour d'un ruisseau identifié par son lit mineur et son lit majeur. Cet espace permet d'assurer :

- le rôle bénéfique de la zone humide pour la qualité de l'eau,

- la capacité de rétention de la crue lors du débordement du cours d'eau,
- la qualité piscicole du cours par un lit méandrique

Cette zone humide de fond de vallée est caractérisée par :

- la reconstruction d'un lit mineur méandrique proche de son emplacement connu, avec une section d'écoulement correspondant à la crue bisannuelle et un substrat reconstitué avec une granulométrie garantissant la dynamique du ruisseau,
- l'identification d'un "espace de mobilité" dans lequel la gestion des parcelles sera compatible avec le débordement du cours d'eau et le caractère hydromorphe des sols.

## L'espace foncier à restructurer

L'aménagement foncier a distribué les terres en faisant abstraction des contraintes naturelles. La réhabilitation de la zone humide devra s'accompagner d'un remaniement du foncier pour le rendre compatible avec les mesures de gestion. Sur des grandes surfaces enclavées, il conviendra de réaliser des franchissements de cours d'eau pour accéder à la parcelle. Sur des

petites surfaces enclavées, le rattachement pourra être assuré avec la parcelle voisine pour une gestion cohérente par échange de parcelle ou vente. Dès lors que le nouveau parcellaire aura été adapté à un espace de fond de vallée fonctionnel, le cadastre devra être modifié pour intégrer les nouvelles limites de parcelles.

L'accord des propriétaires et exploitants est nécessaire pour mener à bien la réhabilitation et la gestion cohérente des zones humides en fond de vallée. Le morcellement du parcellaire rend la démarche complexe et le caractère privé du foncier peut compromettre la réalisation des projets de réhabilitation.

## Des cadres d'action à mobiliser

La réhabilitation et la gestion des zones humides de fond de vallée peuvent s'inscrire dans des cadres d'action spécifiques. Elle peut être favorisée dans le cadre des mesures d'éco-conditionnalité de la PAC au titre des actions environnementales qui pourraient couvrir jusqu'à 7 % du territoire des exploitations agricoles. Elle peut aussi se voir déclinée au niveau de la mise en place de la trame verte et bleue, issue du Grenelle de l'Environnement. Au niveau communal,

la partie correspondante de la taxe foncière peut être réduite pour les zones humides. Certaines zones pourraient faire l'objet d'une démarche de classement au titre des ZHIEP, compte tenu du caractère stratégique des secteurs pour la gestion de l'eau.

## Une démarche à engager

La réhabilitation et la gestion adaptée des zones humides de fond de vallée doit être engagée de manière volontariste. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'engager une démarche systématique. Des parcelles à faible valeur de production peuvent être ciblées dans un premier temps : les friches, les mégaphorbiaies\*, les prairies. Par la suite, les zones de cultures et les zones habitées peuvent être réhabilitées. Il convient toutefois de mener des actions sur des zones cohérentes.

L'accord individuel des propriétaires ou exploitants est nécessaire pour mener à bien les projets de réhabilitation et gestion raisonnée des parcelles. Il convient de rechercher collectivement les moyens financiers de compenser au plus juste les efforts individuels qui bénéficient à tous. Dès lors que la contrainte foncière aura été levée, les actions de programmation de

travaux comme les CTMA pourront prendre le relais pour la phase travaux.

La réhabilitation des zones humides de fond de vallée, bénéfique pour les cours d'eau, pourra ainsi permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau dégradées à l'échéance 2027.

J.C.L.C.

\* La mégaphorbiaie est le nom donné en zone tempérée au stade floristique de transition entre la zone humide et la forêt.

## WATER, WHAT IS IT ?

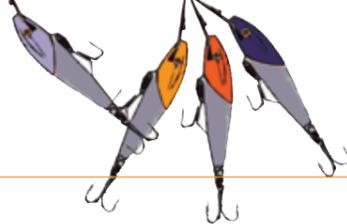
Le projet WATER s'inscrit dans le cadre du programme européen INTERREG France (Manche) - Angleterre ; il vise à répondre aux engagements de l'axe 4 (assurer un développement environnemental durable de l'espace commun) et plus précisément l'objectif 11 (minimiser et gérer les risques de dégâts environnementaux). Il se déroule sur une durée de trois ans de 2010 à 2012. Sur le ruisseau de Camet, il regroupe localement trois des partenaires : une collectivité territoriale : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, la chambre d'agriculture du Morbihan et la Fédération de pêche du Morbihan.

**Vallée du Scorff** Vivante par nature

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques  
Maison du Scorff  
B.P. 28 • 56620 Cléguer  
02.97.32.50.79  
maison.scorff@syndicat-scorff.fr  
www.syndicat-scorff.fr

P/37



# Morbihan : un schéma pour le loisir pêche

Un tantinet désuète, héritage du passé, la pêche l'est pour bon nombre. Pour d'autres, de plus en plus nombreux, c'est déjà un loisir d'avenir, moderne, technique, offrant en sus, ce "plus" environnemental. Entre le Raboliot d'hier et le "street-fisher" d'aujourd'hui, hyper spécialisé et adepte du "no-kill", il y a un monde d'écart. Ce, tant du point de vue des pratiques que des attentes. Ces deux extrêmes illustrent l'évolution radicale de notre société, désormais à forte dominance urbaine. Ils montrent tout le travail d'adaptation que doit effectuer la pêche associative et dans lequel elle s'est engagée.



Truite sauvage, saumon, alose, silure, carpe, black-bass, autant d'espèces à forte valeur halieutique présentes en Morbihan.

En juin 2010, la Fédération nationale de la pêche en France faisait paraître le Schéma national de développement du loisir pêche (SNDLP). Ce document d'orientation, issu de trois années de travail, vise à moderniser la pêche associative pour l'adapter aux évolutions de la société française. Certaines de ses préconisations sont d'ores et déjà mises en œuvre. C'est le cas par exemple de la possibilité d'acquiescer sa carte sur internet ou des récentes mesures de simplification de la réglementation. D'autres préconisations nécessitent d'être étudiées au niveau départemental. C'est l'objectif du SDDLDP<sup>(1)</sup>. La Fédération du Morbihan s'est engagée sur 2011 et 2012 dans son élaboration.

## Des pêcheurs et des stratégies

A partir d'un diagnostic des potentialités halieutiques du département, des données socio-économiques départementales et de la population de pêcheurs pratiquants et potentiels, il s'agit de définir une stratégie de développement du loisir pêche (incluant le tourisme pêche) et d'établir un programme d'actions pluri-annuel touchant la gestion des parcours de pêche, la sensibilisation du public et la formation des nouveaux pêcheurs, la promotion et la communication, l'accueil, etc.

## Pour l'urbain mobile, 130 parcours détaillés sur le net

Aujourd'hui, le pêcheur habite de plus en plus en ville. Moins connaisseur de son territoire, il est par contre de plus en plus mobile, ce qui l'amène à découvrir sans cesse de nouveaux secteurs de pêche, d'où un besoin d'information plus important aujourd'hui que par le passé. Pour le guider, les organisations associatives de la pêche (AAPPMA et Fédération) ont décidé de créer un réseau d'environ 130 parcours reflétant la diversité de la richesse halieutique du Morbihan qui seront autant de portes d'entrée pour découvrir la pêche dans le Morbihan. Chacun de ces parcours, sélectionné pour son intérêt, son accessibilité, etc., bénéficiera d'une signalétique, d'aménagements éventuels et sera décrit au travers d'une fiche descriptive accessible sur internet permettant au pêcheur de l'aborder dans de bonnes conditions.



C. Le Clève

Une des retombées importantes du SDDLDP sera sans nul doute la sélection d'un réseau de 130 parcours représentatifs et emblématiques qui seront autant de "portes d'entrée halieutiques" du département.

tivités ayant une compétence tourisme) et les acteurs économiques (hébergeurs, guides, détaillants d'articles de pêche, etc). Intégrer cette thématique du tourisme pêche et l'expérience menée sur le Blavet afin de l'étendre à l'ensemble du département sera, également, un axe important du SDDLDP.

C.L.C.

(1) Schéma départemental de développement du loisir-pêche.

## Jeunes pêcheurs, des savoirs à leur transmettre

Traditionnellement, la formation du jeune pêcheur se faisait autrefois au sein de la famille : parents, grands-parents, frères étaient les formateurs naturels. Aujourd'hui, l'éloignement au sein de la famille élargie est la règle. La diminution du nombre des pêcheurs entraîne la baisse du nombre de ces formateurs naturels. De plus, l'immense majorité des jeunes habite en ville, donc loin des parcours de pêche. Comment faciliter l'accès aux premières pratiques ? Comment remplacer les formateurs familiaux ?

## Développer une filière "tourisme pêche"

Le Morbihan possède un patrimoine piscicole riche et exceptionnellement varié. Notre réseau de rivières à truites est dense et géré à 50% sans aucun déversement, ce qui offre la garantie d'y pêcher des truites sauvages, produit rare à l'échelle française. Nous possédons

également de grands et beaux parcours de 2<sup>nd</sup>e catégorie, accessibles, offrant l'opportunité de taquiner des poissons trophées. Et pour couronner l'ensemble, notre département accueille deux poissons migrateurs, également sauvages, renommés et recherchés : le saumon et l'aloise.

## Un atout économique indéniable

L'ensemble forme un atout économique d'autant plus intéressant qu'il s'appuie sur une ressource renouvelable, qu'il réclame peu d'infrastructures, qu'il concerne l'ensemble du territoire, particulièrement en hors saison. Une étude menée en 2009 par le comité départemental du tourisme a d'ailleurs montré la faisabilité de la mise en place d'une filière tourisme pêche. L'expérience du pôle pêche menée sur le Blavet (voir article p.40), jusqu'à fin 2012, permet de tester la mise en place de cette filière avec les acteurs institutionnels (collec-



C. Le Clève



C. Le Clève

Pêche en canoé, float-tub, street-fishing : autant de nouvelles pratiques sportives, mobiles, correspondant à une image modernisée et dynamique de la pêche.

La pêche est une activité qui réclame de la compétence. Former les nouveaux pêcheurs est une obligation que devra intégrer le SDDLDP.



Y. Fuentes



# Le Blavet : pilote vers une filière tourisme pêche !

Le potentiel halieutique du département est un réel atout pour le développement touristique. Telles sont les conclusions de l'étude sur le tourisme pêche menée par le Comité Départemental du Tourisme en 2009. Fort de ce constat, le Pays du Blavet a saisi l'opportunité d'un appel à projet régional pour se lancer dans la création d'un véritable Pôle Pêche en Morbihan.

Pilote, cette opération et sa démarche pourraient être étendues à l'échelle départementale par la suite.

**Créer la filière tourisme pêche**  
Ce projet se donne pour objectif de lancer une dynamique touristique basée sur la pêche sur le territoire couvert par le Syndicat. Il s'agit d'initier la création d'une filière tourisme pêche en mettant en réseau les différents acteurs. Les

actions sont menées en collaboration avec la Fédération de pêche, les AAPPMA de Lorient, Melrand et Baud ainsi que des hébergeurs et des guides de pêche.

### Des aménagements et de la communication

Les outils développés pour ce projet sont axés sur des aménagements et de la communication afin de mettre en valeur les atouts pêche du territoire ainsi que sur l'accueil au travers de formations d'hébergeurs gîtes de pêche. Côté aménagements, il s'agit de :

- postes de pêche accessibles à tous : 6 pontons postes ont été aménagés en contre halage à St Nicolas des Eaux, La Couarde, Pont-Augan, Minazen, Locastel, Lochrist
  - parcours de pêche : le parcours de Kerbédic sur le Tarun a été équipé en franchissements de clôtures pour faciliter le cheminement des pêcheurs. Le parcours de Saint-Nicolas des Eaux a bénéficié d'un travail sur la végétation en contre halage pour la création de postes de pêche.
  - signalétique : un panneau a été mis en place sur le parcours de Saint-Nicolas des Eaux. D'autres seront installés en 2012.
  - mises à l'eau pour barques et canoës : plusieurs équipements seront installés en 2012.
- Au total, il est prévu d'aménager 15 parcours de pêche. Pour la communication, des fiches pêche seront éditées sur les parcours du Tarun à Kerbédic et Le Blavet à l'écluse de Minazen, le

Le parcours de Kerbédic sur le Tarun a été équipé en franchissements de clôtures pour faciliter le cheminement des pêcheurs.



C. Le Cléve



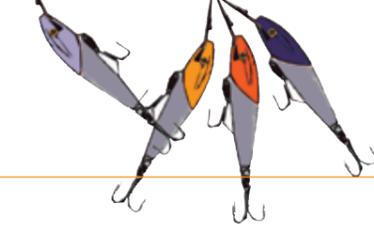
Le parcours de Saint-Nicolas des Eaux sur le Blavet a été inauguré.

Plusieurs fiches parcours de pêche ont été éditées, d'autres le seront en 2012.

Blavet à Saint-Nicolas des Eaux. Mais il s'agit également de mettre en avant des manifestations et animations existantes.

### Le Blavet fête la pêche !

Chaque année, depuis 2009, une manifestation, axée sur la promotion des atouts et de la richesse pêche du Pays du Blavet, est organisée par le SMVB, la Fédération de Pêche en partenariat avec les AAPPMA du Blavet. Ainsi, en 2009 et 2010, a été organisé le "défi alose" en partenariat avec l'AAPPMA de Lorient, concours de pêche de l'alose à la mouche pour sensibiliser le grand public à la pré-



Y. Le Clainche

6 postes de pêche accessibles à tous ont été mis en place sur le Blavet.

visités afin de les conseiller sur les équipements nécessaires pour l'accueil de pêcheurs. 7 d'entre eux sont entrés dans le processus de labellisation "gîte de pêche" en partenariat avec "Gîtes de France" et "Clés Vacances". Le projet se poursuit sur 2012 avec de nouveaux aménagements de parcours, des fiches pêche, le suivi et l'accompagnement des héber-

geurs... et de la communication... Cette opération entre pleinement dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir-Pêche... Une entreprise qui fait des émules, Le Pays de Vannes Lanvaux souhaite également se lancer dans la démarche...

L.L.

D'avantage d'informations sur le site du SMVB : [www.blavet.com](http://www.blavet.com)

## MARIE CLÉMENT, DIRECTRICE DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU BLAVET (SMVB)

Le SMVB a pour missions l'aide et le conseil au développement touristique sur le territoire des 14 communes adhérentes en Vallée du Blavet ainsi que l'entretien des milieux aquatiques au travers du CTMA... "Pour le syndicat, le projet de pôle pêche est intéressant à deux titres :  
- Il permet d'une part de valoriser les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de restauration des milieux aquatiques  
- D'autre part de promouvoir un tourisme durable, tout en répondant aux attentes des professionnels du tourisme qui trouvent dans le loisir pêche une façon d'attirer le public en Bretagne intérieure, sur des périodes peu fréquentées (hiver, printemps). A travers le développement du pôle pêche, la Vallée du Blavet peut conforter son image de destination nature".



Y. Le Clainche

## FLORENT BRUETSCHY, HÉBERGEUR ET GUIDE DE PÊCHE

Basé sur Languidic, Florent Bruetschy est guide en eau douce et en mer. "Que ce soient les clients du guide ou ceux de l'hébergeur, tous sont demandeurs d'informations sur les bons coins. Je peux ainsi m'appuyer sur les fiches parcours et les aménagements réalisés par le pôle pêche pour orienter leurs parties de pêche. En tant que professionnel du tourisme pêche, je soutiendrai toutes les actions qui vont dans le sens d'une pêche durable et accessible".  
[www.florent-guide-de-peche.com](http://www.florent-guide-de-peche.com)



C. Le Cléve



## Le Cadelac : une bonne population salmonicole



Y. Fuentes

16 truitelles de l'année ont été capturées sur la station pêchée sur le Cadelac.

Le Cadelac est un petit affluent de l'Aër. Il a fait l'objet d'opérations d'entretien par l'AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé. Une pêche électrique d'indices d'abondance truites, réalisée sur sa partie basse, a montré que ce ruisseau abrite une bonne population salmonicole : 32 truites ont été capturées en 5 minutes de pêche. Toutes les classes d'âges étaient représentées, notamment les truitelles de l'année qui représentaient la moitié de l'effectif total. Deux saumons de l'année, ainsi que 4 de l'année dernière ont également été pêchés sur cette station. Enfin, les espèces d'accompagnement de la truite étaient également représentées avec des chabots et des lamproies de planer, ainsi que deux anguilles. Cette station est malheureusement située en aval d'une buse infranchissable, qui rend difficile la remontée des saumons et des géniteurs de truites vers l'amont de ce ruisseau.

## Scorff : quel devenir pour l'étang de Pont-Calleck ?

Entre le 11 et le 13 septembre 2011, l'étang de Pont-Calleck en Berné s'est totalement vidangé suite à la rupture, pour cause de mauvais état, de la vanne du moine de l'étang. Les 15 ha du plan d'eau, mis brutalement en assec, laissaient alors apparaître une surface fortement envasée qui explique, a posteriori, les nombreux épisodes de prolifération végétale de ces dernières années. A l'aval, le constat est désolant : l'ensemble du bras de Pont-Calleck est recouvert d'une importante couche de vase parsemée des cadavres de poissons issus de l'étang, mais également ceux de la rivière. La mortalité y a été totale ainsi qu'en a témoigné la pêche d'indices d'abondance réalisée le 17/10 dont les résultats sont éloquents : zéro tacon, beaucoup de brèmes et de carpes en décomposition et une couche de vase recouvrant la totalité du bras et pouvant atteindre 70 cm par endroits.

Dans un premier temps, il a été décidé de laisser l'étang en assec. Dans un deuxième temps, il appartiendra au propriétaire "la communauté des sœurs dominicaines du St Esprit" de décider du devenir de l'étang. Ce nouvel incident (une rupture identique s'était déjà produite dans les années 1980) confirme, en tout cas, à quel point cet étang constitue un problème pour le Scorff : obstacle migratoire total, dégradation de la qualité de l'eau en étiage observée chaque année. Il est clair que le Scorff verrait un de ses principaux points noirs actuels levé si la décision de ne pas remettre cet étang en eau était prise.

Dans le cas contraire, il paraît inenvisageable de remettre l'étang en eau sans avoir au préalable dévasé l'étang. Cela reviendrait à remettre en service une bombe écologique pour le bassin versant aval.



Syndicat du Scorff

13 septembre 2011 : l'étang de Pont-Calleck n'est plus qu'une grande surface de vase.

## Postes de pêche PMR\*, les collectivités s'impliquent



Poste de pêche PMR.

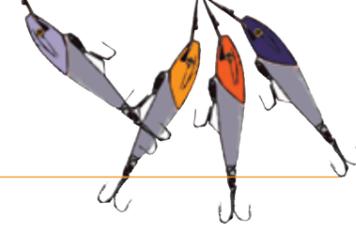
En 2011 plusieurs postes de pêche pour les Personnes à Mobilité Réduite\* (PMR) ont été réalisés dans le département. Ainsi, les AAPPMA de Lorient, Baud et Melrand ont bénéficié de l'implantation de six postes de pêche réalisés par le syndicat du Blavet. Ils ont été implantés sur les rives du Blavet dans le cadre d'une démarche de développement d'un pôle sur le Blavet.

L'AAPPMA de Grand Champ a vu son projet de développement de la pêche sur l'étang de Pont Berthois se concrétiser par la prise en charge de la construction d'un poste de pêche en bordure de l'étang. Il sera complété par des aménagements piscicoles visant à développer les abris pour les poissons adultes.

\* Personnes à mobilité réduite.

## Guerlédan : une rencontre pêche des carnassiers inter-départements à l'automne 2012

L'organisation d'une rencontre de pêche des carnassiers pour les pêcheurs "locaux" avait été évoquée lors du concours carnassiers AFCPL de Guerlédan. Beaucoup de commissaires, qui s'étaient investis durant deux jours pour permettre le déroulement de la compétition, la souhaitaient. Réunies en juillet 2011, les fédérations 56 et 22 ont pris la décision de l'organiser à l'automne 2012. Cette journée placée sous le signe de la convivialité devrait se dérouler sur le site de Guerlédan. Elle ne sera pas limitée à la seule pêche aux leurres pour permettre aux habitués du lac d'y participer. Cette première servira aussi de test pour envisager de mettre en place pour les années à venir, un circuit interdépartemental de manifestations halieutiques à l'échelle de la Bretagne.



## La richesse piscicole du lac de Guerlédan suscite la convoitise

Le lac de Guerlédan, d'une superficie de 400 ha, est un site exceptionnel et réputé dans toute la France pour la pêche à la ligne des carnassiers (sandre, brochet et perche). Les gros spécimens de brochet n'y sont pas rares et l'on enregistre chaque année plusieurs captures de plus d'1 m. C'est pourquoi, le projet d'installation d'un pêcheur professionnel, découvert récemment, a fait réagir vivement les pêcheurs à la ligne du Morbihan et des Côtes d'Armor. En effet, la cohabitation entre pêche professionnelle et pêche de loisir est difficilement envisageable sur ce site : l'utilisation de filets et d'engins (verveux, nasses) aurait des conséquences directes catastrophiques sur les populations de sandres et de brochets qui en seraient les cibles privilégiées. Les pêcheurs à la ligne engagent depuis des années des frais pour la réhabilitation de zones de frayères en amont du lac de Guerlédan, et ne comprennent pas pourquoi ce serait un pêcheur professionnel qui en retirerait les bénéfices. Ces arguments ont été entendus par l'Etat, qui a finalement décidé de ne pas ouvrir de lot à la pêche professionnelle pour la période de renouvellement 2012-2016. Un grand soulagement pour les pêcheurs amateurs à la ligne !



Le lac de Guerlédan abrite une population de carnassiers de qualité, bien connue des pêcheurs à la ligne.





Z.A Tréhonin  
Le Sourn BP 84  
56300 Pontivy

www.ardent-peche.com

Tél: 02 97 25 36 56  
e-mail : info@ardent-peche.com

### Un magasin spécialisé

# MAGIC PÊCHE

Carnassiers, Coup, Carpe et Truite

Un passionné à votre écoute

Du Mardi au Vendredi : 9h00/12h00 et 14h00/19h00  
Le Samedi : 9h00/12h00 et 14h00/18h00

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron  
56800 PLOERMEL - Tél : 02.97.72.17.86  
Site web : www.magicpeche.com - Email : contact@magicpeche.com





## Street Fishing de Pontivy : 2<sup>nd</sup>e victoire consécutive de Tom Bontempelli !



Jean-Pierre Le Roc'h, maire de Pontivy remet les trophées aux vainqueurs : 1<sup>er</sup> Tom Bontempelli, 2<sup>e</sup> Christophe Le Bohec, de Pontivy, et 3<sup>e</sup> Florian Olivier.

Le 28 août 2011 a eu lieu la 2<sup>nd</sup>e édition du street fishing de Pontivy, manche devenue incontournable dans le circuit national des compétitions AFCPL de pêche des carnassiers aux leurres du bord.

Avec 66 concurrents venus de toute la France s'affronter sur les magnifiques parcours du Blavet en centre ville de Pontivy, le street fishing de Pontivy est le plus gros de tout le circuit national !

La compétition, ainsi que les nombreuses animations de découverte et d'initiation à la pêche, organisées par l'AAPPMA de Pontivy et la Fédération de Pêche, sans oublier le soutien des AAPPMA de Mûr de Bretagne, Melrand, Baud et Lorient, ont remporté un vif succès.

Les faits marquants de cette édition 2011 sont la seconde victoire consécutive de Tom Bontempelli et le prix du plus gros poisson décerné à une compétitrice féminine, Emmanuelle Legoy (voir page 30).

Le compte-rendu en images est consultable sur le site internet de la Fédération, rubrique "où pêcher ?", page de Pontivy.

## Melrand : défi carnassier du Blavet



10 concurrents étaient engagés en float-tub, technique qui permet de pouvoir exploiter un maximum de postes de pêche.

Ce concours de pêche des carnassiers aux leurres était accompagné de nombreuses animations d'initiation et de découverte de la pêche. Au total, 36 pêcheurs du bord ainsi que 10, en float-tube, principalement des bretons mais également quelques pêcheurs venus de toute la France, se sont mesurés lors de ce concours qui se déroulait hors circuit AFCPL.

Cette manifestation, organisée dans le cadre du pôle pêche du Blavet, a eu lieu les 28 et 29 mai. Fruit d'un partenariat entre le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet et la Fédération de Pêche du Morbihan ainsi que l'AAPPMA de Melrand, elle a été une belle réussite, tant au niveau des captures, qu'au niveau de la fréquentation du public. De nombreuses animations ont en effet permis au grand public de découvrir la pêche sous tous ses aspects : canoës, bord, float-tub, etc

Ce type de manifestation nécessite la participation de nombreux bénévoles en particulier pour assurer le rôle de commissaire. Nous adressons des remerciements tous particuliers à l'Amicale des Gardes Pêche Bénévoles du Morbihan, aux AAPPMA de Lorient, Pontivy et Baud, ainsi qu'aux élèves de la section bac pro GMNFS qui ont assuré le débroussaillage des postes en contre halage.

Pour en savoir plus : le compte-rendu en images est consultable sur le site internet de la Fédération, rubrique "où pêcher ?", page de Melrand.

**EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST**

**TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS**

- 56 LORIENT**  
Tél. : 02 97 37 32 22
- 22 MUR DE BRETAGNE**  
Tél. : 02 97 25 50 02
- 56 PONTIVY**  
Tél. : 02 97 25 11 92
- 35 RENNES**  
Tél. : 02 99 65 24 25
- 56 VANNES**  
Tél. : 02 97 61 99 42
- 22 YFFINIAC**  
Tél. : 02 96 72 78 78

**TY BAZAR**

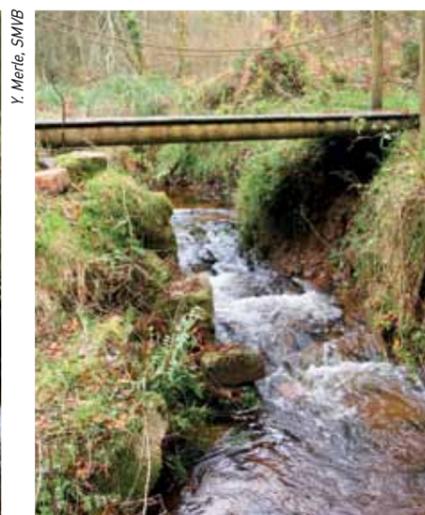
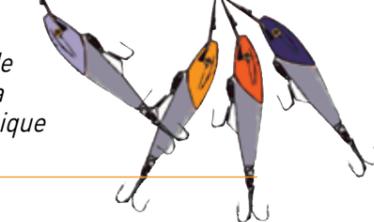
Bar  
**Pêche - Chasse**  
Bazar  
**Coutellerie - Boules**

22 rue du Général de Gaulle  
56240 PLOUJAY Téléphone : 02 97 11 13 86  
Messagerie : aux-loisirs-sportifs@orange.fr



Y. Merle, SMVB

Un pont cadre posé au moulin de Kermorvant, et la continuité écologique est retrouvée.



Y. Merle, SMVB

## Le Roffol, 10 ans après !

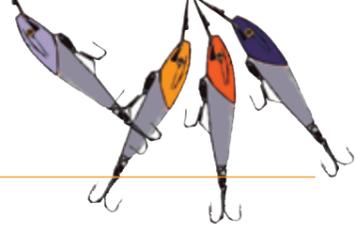
Il y a une décennie, le ruisseau du Roffol, affluent direct du Blavet limitrophe des communes de Baud, St Barthélemy et Guénin, subissait une pollution mécanique d'une importance considérable. Après une longue procédure, l'entreprise de TP a été condamnée. Elle a dû verser à l'AAPPMA de Baud, qui s'était constituée partie civile, la somme de 16 000 € au titre du préjudice subi. Bien consciente que le cours d'eau ne retrouverait pas complètement son profil originel, l'AAPPMA prenait pourtant la décision de réinvestir la somme perçue pour engager des travaux sur ce cours d'eau. Avec les appuis techniques et/ou financiers de la fédération, du CG 56, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de l'ONEMA et du syndicat de la vallée du Blavet, qui en a aussi assuré la maîtrise d'ouvrage et le suivi, plusieurs obstacles à la continuité écologique ont été effacés. Deux ouvrages, sous des routes communales, ont été remplacés par des ponts cadres. Trois passages busés ont été supprimés et un autre aménagé avec une rampe d'enrochement. Un ancien ouvrage d'irrigation a été ré-ouvert, un autre partiellement arasé. Au total, plus de 11 000€ réinvestis par l'AAPPMA. Tous ces travaux n'ont été possibles qu'avec la collaboration des propriétaires et des financeurs, l'AELB pour 50% et le CG56 pour 30%; qu'ils en soient ici remerciés. Le travail des bénévoles de l'AAPPMA se poursuit sur ce ruisseau. Plusieurs chantiers d'entretien de la végétation y sont organisés annuellement.

Un obstacle, comme il existe beaucoup, supprimé.

## La Pêche, c'est en ligne !

**CLIQUEZ** **IMPRIMEZ** **PECHEZ**

[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)



## Une nouvelle frayère à St Abraham



Vue de la frayère.

La maîtrise foncière constitue la clé de la réhabilitation des milieux aquatiques. La commune de Saint Abraham était propriétaire d'un terrain, en bordure de l'Oust, près du village de Pérué. L'AAPPMA de Malestroit a facilité les négociations qui ont permis l'achat de la parcelle par la Fédération. Les travaux de déboisement de la parcelle ont été réalisés par les bénévoles de l'AAPPMA puis le talutage des chenaux a été effectué par une entreprise de travaux publics locale. Les premiers résultats de pêche électrique font apparaître une forte attractivité de la frayère qui vient compléter celles existantes sur le bief de Lanée.

## Convention avec le VVF de Rochefort en terre ?



Un village vacances au bord d'un plan d'eau. Il suffisait juste de proposer le service !

Proposée pour la première fois au programme des "maxi Bo0" et des "AdOs", l'activité pêche a reçu un écho favorable. 9 jeunes vacanciers du village vacances du Moulin neuf s'étaient inscrits à l'animation du 19 juillet. Ils ont pu ainsi découvrir le loisir pêche et tous ont pu prendre des poissons, les premiers pour certains. Les retours ont été bons puisque la responsable de l'animation sur le village souhaitait renouveler l'expérience en Août, ce qui n'a malheureusement pas été possible. Partie remise pour l'année prochaine avec une programmation étoffée d'autant plus qu'une convention cadre FNPF-VVF a été signée en 2011. Une première expérience intéressante également au niveau du pays touristique de Vannes-Lanvaux qui a en projet de développer cette filière touristique et avec qui nous avons convenu de mettre cette action test en place dès 2011.

## St Martin sur Oust Les pêcheurs contre la mucoviscidose



Cela fait maintenant quinze ans que l'AAPPMA de St Martin sur Oust organise une journée pêche à l'étang des Fougères au lieu-dit "La Ville Caro".

De nombreux pêcheurs présents pour les Virades. Depuis trois ans, l'association a décidé de reverser les bénéfices de cette journée aux "Virades de l'Espoir", opération organisée au titre de la lutte contre la mucoviscidose. Cette année, malgré une météo capricieuse, de nombreux pêcheurs ont tenté de capturer les truites lâchées les jours précédents. De jeunes passionnés ont également pu s'initier à diverses techniques de pêche, encadrés par un animateur de la fédération. Cette action a permis aux "Virades de l'Espoir" de bénéficier de 1019,96 € offerts par l'AAPPMA de St Martin sur Oust.

Acteur du développement durable des territoires

**Camping BEG ER ROCH \*\*\***  
**Le FAOÛET 56320** - Route de Lorient  
 Idéal pour la pêche à la truite et au saumon  
 en bordure de la magnifique rivière Ellé,  
 1<sup>re</sup> catégorie  
 Ouvert de mars à fin septembre  
 Tél. 02.97.23.15.11  
 Mail : camping.lefaouet@wanadoo.fr  
 Location de mobile-homes

**Crédit Mutuel de Bretagne**  
 LA banque à qui parler  
**Vannes Le Pouffanc**  
 Route de Nantes  
 Le Pouffanc 56860 SENE  
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

[www.cmb.fr](http://www.cmb.fr)  
 ouvert tous les jours  
 du mardi au samedi midi

# ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

**Votre spécialiste de la pêche et de la chasse en Bretagne**

15 ans d'expérience à votre service  
 Une équipe de passionnés pour vous conseiller  
 Des prix attractifs

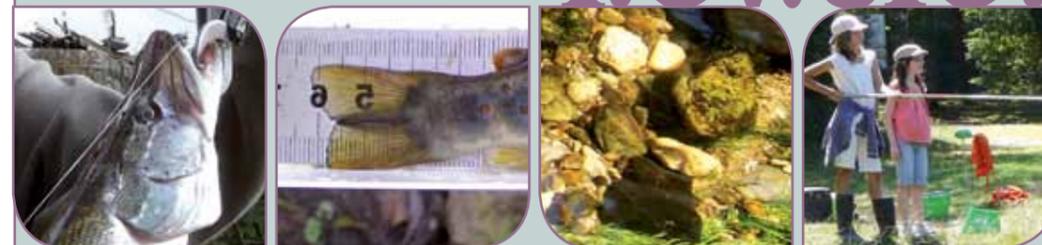
Le plus large choix de produits de la région (plus de 20000 références)

Alré Pêche Vannes • ZA Atlantheix • THEIX • Tél. 02 97 42 60 34

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h  
 Alré Pêche Auray • ZAC Porte Océance • 56400 AURAY • Tél. 02 97 50 78 71

[www.leurres-peche.com](http://www.leurres-peche.com)

## Les pêcheurs du Morbihan ont leur **newsletter**



Pour recevoir **en direct** les infos, l'actualité, la réglementation, les évènements :

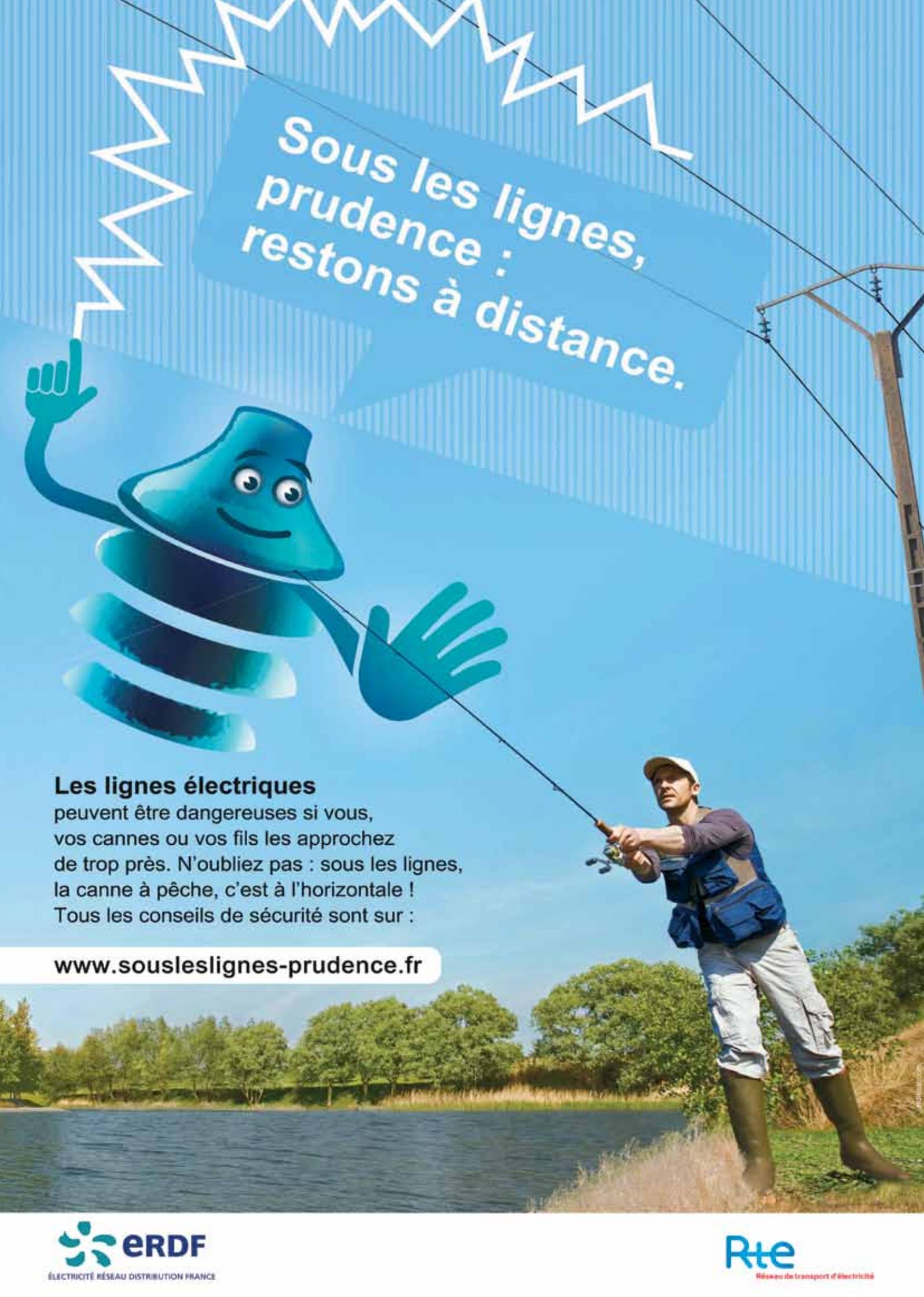
rien de plus simple, **inscrivez-vous**

sur le **site** pour recevoir la **newsletter**

Vous êtes **internaute** ?  
 Vous êtes **pêcheur** ?

← Rendez-vous sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

Les parcours de pêche / Les différentes AAPPMA  
 Infos Réglementation  
 Actualités régulières / Manifestations / etc.

A man in a blue vest and white cap is fishing by a lake. A cartoon character, a blue fish-like figure with a smiling face and large hands, is holding a fishing rod that is connected to a power line. The background shows a clear blue sky and a line of trees along the water's edge. A large blue speech bubble contains the text 'Sous les lignes, prudence : restons à distance.'

Sous les lignes,  
prudence :  
restons à distance.

### **Les lignes électriques**

peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)